



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Danemark .....	1
La célébration de la Journée de Commémoration Nationale .....	4
L'ouverture de la session parlementaire 1988-1989 .....	5
La 53e Foire Internationale de Luxembourg .....	8
L'inauguration de l'Ambassade de Luxembourg en Espagne ....	13
Remise des Médailles d'Or Jean Monnet à Lausanne .....	16
Inauguration de l'exposition commémorant le centenaire de la naissance de Jean Monnet .....	19
Visite à Luxembourg de Monsieur George Vassiliou, Prési- dent de la République de Chypre .....	22
Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Franz Vranitzky, Chancelier Fédéral de la République d'Autriche .....	24
Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Manfred Wörner, Secrétaire général de l'OTAN .....	25
Mission économique luxembourgeoise en Grande-Bretagne ...	26
Europa 1992 - neue Dimensionen der Zusammenarbeit in der Saar-Lor-Lux-Region .....	28

5/88

Octobre-Novembre

**Service Information et Presse**  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

# La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Danemark

Répondant à l'invitation de Sa Majesté la Reine de Danemark, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendues en visite d'Etat au Danemark du 19 au 21 octobre 1988.

Dans la matinée du 19 octobre, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir: Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Sécurité Sociale, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Transports, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, Monsieur Johny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Monsieur Georges Thorn, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée, Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport, Monsieur Jo Meyers, Echevin de la Commune de Niederanven.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait notamment de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos, de Monsieur Roger Hastert, Maréchal de la Cour, Monsieur Adrien Meisch, Ambassadeur du Luxembourg, Madame Félix Meyers, Dame d'Honneur honoraire, le Colonel honoraire Germain Frantz, Chambellan, Monsieur Jacques Loesch, Chambellan, Monsieur Jean-Jacques Kasel, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur André Claude, directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, Monsieur Jacques Reuter, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Ronald Mayer, directeur des relations économiques internationales et de la coopération au Ministère des Affaires Etrangères, le Lieutenant-Colonel Egide Thein, Aide de Camp, le Lieutenant-Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp et Monsieur Claude May, Commissaire de la Cour.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Copenhague.

A leur arrivée à l'aéroport de Copenhague, Leurs Altesses Royales furent accueillies par Sa Majesté la Reine de Danemark et Son Altesse Royale le Prince Consort ainsi que les membres de la Maison Royale. Le Grand-

Duc et la Reine passèrent en revue le détachement d'honneur de la Garde Royale et après l'exécution des hymnes nationaux les Souverains luxembourgeois furent présentés aux personnalités danoises venues les accueillir à l'aéroport, à savoir: Son Altesse Royale la Princesse Benedikte et Son Altesse le Prince Richard zu Sayn-Wittgenstein-Berleburg, Monsieur Poul Schlüter, Premier Ministre, Monsieur Uffe Ellemann-Jensen, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur H. P. Clausen, Ministre des Transports et de la Communication, l'Amiral S.E. Thiede, Chef de la Défense, Monsieur Bent Nebelong, Président du conseil Municipal de la Ville de Copenhague, Monsieur Egon Weidekamp, Maire de la Ville de Copenhague, Monsieur G. A. Lustrup, Préfet, Monsieur I. B. Boye, Directeur Général de la Police, Monsieur P. V. Efsen, Préfet de Police, Monsieur G. F. K. Harhoff, Ambassadeur, Madame Marie-Louise Harhoff, Madame Suzanne Rubow, Conseiller, Chargé d'Affaires a.i., Madame Marianne Boel, Dame d'Honneur, la Comtesse Grevinde Trampe, Dame d'Honneur, Monsieur Niels Eilschou Holm, Chambellan, Chef de la Maison Civile, Monsieur Ulf Gabel-Jorgesen, Chambellan, Maître des Cérémonies, Monsieur H. Fogh-Andersen, Chambellan, Chef du Secrétariat, le Colonel H. W. Gram, Chambellan, Chef de la Maison Militaire, Monsieur C. E. von Freisleben, Chambellan, chef du Secrétariat, le Capitaine de Vaisseau S. A. Kundby Nielsen, Chef de la Maison Navale, le Capitaine de Frégate P. Brockow, ADC, le Commandant L. Kock Nielsen, ADC, le Commandant E. H. Clausen, ADC, le Capitaine de Frégate H. Badstue, ADC, le Commandant P. Blokdal-Pedersen, ADC, Monsieur Adrien Meisch, Ambassadeur de Luxembourg et Madame Meisch, Monsieur Pierre-Louis Lorenz, Secrétaire de Légation 1er en rang, Monsieur Ole Olsen, Consul honoraire.

Accompagnées de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Consort, Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite au Château de Fredensborg pour un déjeuner intime. De son côté, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, était l'hôte de Monsieur Uffe Ellemann-Jensen, Ministre des Affaires étrangères. En début d'après-midi les deux ministres des affaires étrangères ont eu des entretiens politiques.

Dans l'après-midi Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté la Reine, se sont rendus au Centre National de Recherche "Riso". Les hôtes y furent reçus par Monsieur Hans Werdelin, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Bjerrum Moller, Administrateur général. Plus tard dans l'après-midi Leurs Altesses Royales visitèrent à Roskilde le Musée des Nefs des Vikings en présence de Monsieur Henrik Christiansen, Bourgmestre de Roskilde, et Monsieur Jan Skamby Madsen, directeur du musée.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château de Fredensborg par Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince Consort. A cette occasion des discours furent prononcés par Sa Majesté la Reine et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

## **Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc**

Majesté,

La Grande-Duchesse et moi sommes profondément touchés par les chaleureuses paroles que vous venez de prononcer.

Nous y voyons l'expression et la confirmation de l'accueil cordial que vous et vos concitoyens nous avez réservé depuis notre arrivée sur le sol danois.

Soyez certaine, Majesté, que nous sommes heureux et fiers d'être pour quelques jours vos hôtes et de pouvoir ainsi apprendre à mieux connaître votre beau pays.

Puis-je ajouter que pour la Grande-Duchesse et pour moi-même cette visite a en plus une dimension tout à fait personnelle, et cela en raison des liens de parenté et d'affection qui existent entre nos deux familles.

Majesté,

Les ressemblances entre le Danemark et le Luxembourg sont multiples. Façonnés par les mêmes vicissitudes au cours de leur longue et parfois déchirante histoire, les épreuves subies par nos deux pays les ont imprégnés d'un inaltérable attachement à la liberté, à la démocratie, à l'égalité et à la justice sociale. Ces principes solennellement consacrés dans nos constitutions et fermement ancrés dans nos institutions constituent les bases solides de l'identité nationale de nos Etats.

Ce n'est donc pas un hasard, si le Danemark et le Luxembourg se retrouvent à présent côte à côte pour défendre des intérêts et des objectifs communs. Soucieux de préserver leur souveraineté dans la liberté, nos pays ont en effet dès la fin de la 2e guerre mondiale scellé leur destin au sein de l'Alliance Atlantique.

Aujourd'hui encore, le Luxembourg adhère sans réserve à la doctrine de cette Alliance qui a fait son succès, depuis bientôt quarante années. Le caractère dissuasif de ses forces et sa disponibilité constante au dialogue nous paraissent en effet rester, pour l'avenir, des conditions nécessaires pour la réalisation de nos objectifs dans le domaine du désarmement.

Nonobstant la modestie de nos moyens, je me réjouis du fait que la composante luxembourgeoise de l'Allied Mobile Force participe régulièrement, avec les pays partenaires, à des exercices d'entraînement sur le sol danois.

Sur le plan économique, mon pays s'est décidé résolument au moment de sa reconstruction, en faveur de l'intégration européenne.

Quant au Danemark, même s'il a joint la Communauté Européenne plus tard, je me plais à relever que voici 12 mois à peine, les dossiers européens se trouvaient dans ses mains habiles et expérimentées. Sans le grand dévouement de M. le Premier Ministre, de M. le Ministre des Affaires Etrangères et de leurs collaborateurs, la voie pour les décisions importantes intervenues au début de cette année n'aurait pas été ouverte.

Le fait que l'adhésion du Danemark à la Communauté fasse à présent l'objet d'un consensus des grandes familles politiques de votre pays, constitue certainement un renforcement notable de la politique poursuivie par les Douze.

Quoi de plus naturel. Le Luxembourg et le Danemark ne peuvent en effet réaliser leur sécurité, comme leur prospérité économique que dans un espace élargi qui va au-delà de leurs frontières. La grande ambition d'une Europe intégrée répond à cette nécessité. Vous devinez dès lors notre fervent attachement au développement de cette Communauté dont nous hébergeons depuis sa création un certain nombre d'institutions.

Notre profession de foi pour l'Europe n'est cependant ni aveugle, ni inconditionnelle. Aussi les péripéties du moment m'obligent-elles à préciser les réflexions qui inspirent l'action du Gouvernement luxembourgeois au regard de certaines échéances européennes.

Le processus vers l'union de nos peuples n'a de chance d'aboutir que dans le respect de leurs libertés propres et dans la préservation et la reconnaissance de leurs intérêts communs.

La démocratie, notre bien le plus précieux, trouve sa base dans des principes et les règles destinés à respecter l'individualité et à garantir la diversité, même dans ses expressions minoritaires. En conséquence la Communauté européenne ne saurait se réduire à la loi de la seule majorité. Elle doit nécessairement respecter le droit à l'existence et à l'expression de tous ses membres en tenant compte des particularités et des capacités de chaque pays.

Voilà les conditions nécessaires pour que le processus d'intégration engagé, il y a plus de 36 ans à Luxembourg, demeure une source d'espoir pour tous les pays de notre Communauté.

Sur le plan des relations économiques et commerciales entre le Danemark et le Luxembourg, notre appartenance commune à la Communauté a permis une progression rapide de nos échanges. Depuis quelques années nos capitales sont reliées par une ligne aérienne directe. Des liens importants se sont tissés entre la place financière luxembourgeoise et le réseau bancaire danois.

Aussi sommes-nous heureux de pouvoir accueillir chez nous un nombre croissant de Vos sujets. Beaucoup d'eux travaillent au siège des institutions européennes, alors que d'autres ont un emploi dans le secteur bancaire.

Nous nous réjouissons de ce développement qui se traduit également par un rapprochement culturel entre

nos deux pays. Grâce à une meilleure connaissance de notre héritage culturel commun, l'Europe commence en effet à porter sur elle-même un regard nouveau dépassant par là les innombrables marathons agricoles et les harassantes querelles budgétaires.

Majesté,

Je formule ce soir le voeu que nos liens anciens et nouveaux puissent se développer encore davantage et cela dans le plus grand intérêt de nos deux pays ainsi que dans l'intérêt de l'Europe.

Je lève mon verre en l'honneur de Sa Majesté la Reine, de Son Altesse Royale le Prince Consort, de la Famille Royale et au bonheur du peuple danois.

\*\*\*

La deuxième journée de la visite d'Etat au Danemark débuta par un dépôt de fleurs au Mémorial Park de Mindelunden à Copenhague par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. A leur arrivée à Mindelunden, Leurs Altesses Royales furent accueillies par Monsieur Torben Rechendorff, Ministre des affaires ecclésiastiques. Le Grand-Duc, accompagné du Lieutenant-Colonel J.D. Thomsen, chef adjoint de la Région militaire VI, passa en revue un détachement d'honneur. Après le dépôt de fleurs, les représentants des Anciens Combattants et de la Résistance furent présentés à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Du Château d'Amalienborg, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Consort, se rendirent en carrosse à l'Hôtel de Ville de Copenhague. Le Cortège fut escorté par un escadron du Régiment des Hussards de la Garde. Devant l'Hôtel de Ville les hôtes furent accueillis par Monsieur Bernt Nebelong, Président du Conseil Municipal, et Monsieur Egon Weidekamp, Maire de la Ville de Copenhague. Des discours furent prononcés lors de la réception à l'Hôtel de Ville par Monsieur Bernt Nebelong, Président du Conseil Municipal, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

### **Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc**

Herr  
Overborgmester,

On behalf of the Grand Duchess and myself, I would like to express our gratitude for your kind and warm words of welcome.

We are particularly happy to have the opportunity to be in the presence of Her Majesty, your guests in this historic building, the heart of Copenhagen.

For many centuries, both the Cities of Copenhagen and Luxembourg have been at the crossroads of trade and business, but unfortunately also of conflicting national interests and ambitions.

But I would rather not linger on things that happened in the past, or compare - as interesting as it may be - the history of our respective cities.

Today my main purpose is to tell you how much we appreciate the fact, that - since Denmark joined the European Community - our bilateral relations have been developing steadily and strongly.

I am pleased to state that the ever growing Danish Community in Luxembourg has largely contributed to a better understanding between our two nations.

At present more than 1.400 Danish citizens are living in the Grand Duchy of Luxembourg. Most of them are working at the European institutions which have their seat in our capital.

We feel honoured to host your compatriotes and to share with them not only their pragmatic optimism but also their honest and uncomplicated philosophy of life.

For us their presence is an important contribution to the development of a true community of European nations we are striving to achieve. Today, about thirty percent of Luxembourg's residents have come from abroad.

Nevertheless we have been happy enough not only to ensure our prosperity, but also to preserve our national identity.

I wanted to share with you this experience, which, in my view, proves that the free circulation and establishment of citizens of the European Community is in the best interest of our countries, preserving nonetheless our national identity.

May this become an European experience for us all.

Herr Overborgmester,  
Your Majesty,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

The Grand Duchess and myself will cherish the memories and the impressions we have encountered during our visit to your beautiful city.

Let me convey to you all and to the people of Copenhagen our sincere feelings of friendship and gratitude for the kind hospitality we met here.

\*\*\*

Après le déjeuner au "Jagtslottet Eremitagen", le programme prévoyait la visite de la manufacture de porcelaine "Royal Copenhagen". Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent ensuite à la Bourse de Copenhague où eut lieu une réception offerte par le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois en présence de nombreuses personnalités danoises du monde du commerce et de l'industrie.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince

Consort par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Château Kronborg. Avant le dîner, un concert par l'organiste luxembourgeois Carlo Hommel eut lieu à la chapelle du château.

Dans la matinée du 21 octobre, après avoir rendu visite à Sa Majesté la Reine Ingrid à Kancellihuset, le Grand-

Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à l'aéroport militaire de Vaerlose où eut lieu la cérémonie de départ. Après avoir pris congé de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince Consort, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Luxembourg.

## La célébration de la Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 9 octobre 1988 a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous

reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

### PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE

Les cérémonies du dimanche 9 octobre 1988 sont appelées à ranimer le souvenir des événements qui ont durement frappés notre pays pendant les années sombres de la deuxième guerre mondiale.

Les générations actuelles s'inclinent devant leurs aînés victimes civiles et militaires qui ont payé de leur vie le combat pour la liberté contre le nazisme. Elles n'oublient pas le courage des résistants et les souffrances endurées par les prisonniers politiques, les déportés et les enrôlés de force.

C'est pendant ces années de détresse que notre pays a eu l'occasion d'affirmer son identité. Grâce à l'attitude combative de la population la survie politique de notre Etat a pu être garantie. Notre gratitude s'adresse à toutes les personnes qui ont pris le risque de s'opposer à la force pour faire triompher le droit.

Luxembourg, le 9 octobre 1988

#### Les Membres du Gouvernement

Jacques SANTER  
Jacques F. POOS  
Benny BERG  
Robert KRIEPS  
Fernand BODEN  
Jean SPAUTZ  
Jean-Claude JUNCKER  
Marcel SCHLECHTER  
Marc FISCHBACH  
Johny LAHURE  
René STEICHEN  
Robert GOEBBELS

### PROKLAMATIOUN VUN DER REGÉIRUNG FIR DEN NATIONALE COMMÉMORATIOUNSDAG

Eis Commémoratiouns-Feier vum 9. Oktober 1988, soll d'Erënnerung un all dat waakrech halen, wat an deenen däischtere Jore vum Zweete Weltkrich iwer eist Land eragebrach war.

Déi Generatioune vun haut vernäipe sech vrun den Zivil- a Militair-Affer, déi hirt Liewe fir d'Fräiheet a géint den Nazismus gin hun. Si loossen de Courage vun de Resistenz-Leit an d'Leed vun de politische Prisonnier, den Deportéierten an Zwangsrekrutéierten nêt an de Vergiess geroden.

Just an dese battere Joeren hat eist Land d'Gelëenheet, fir séng Identitéit ënner Bewäis ze stellen. D'Garantie, datt eise Staat politesch konnt iwerliewen, hu mir dem Fräiheets-Geescht vun der Populatioun aus deene Joeren ze verdanken. Dofir och haut eise Merci un all déi, déi sech géint d'Gewalt gewiert hun, fir datt d'Recht séng Plaz soll behalen.

Lëtzebuerg, den 9. Oktober 1988

#### d'Membre vun der Regéirung

Jacques SANTER  
Jacques F. POOS  
Benny BERG  
Robert KRIEPS  
Fernand BODEN  
Jean SPAUTZ  
Jean-Claude JUNCKER  
Marcel SCHLECHTER  
Marc FISCHBACH  
Johny LAHURE  
René STEICHEN  
Robert GOEBBELS

Les cérémonies de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par l'archevêque de Luxembourg, Monseigneur Jean Hengen, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que de nombreuses personnalités. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de Monsieur l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Monsieur Carlo Homel. Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que des membres du Corps diplomatique, des autorités du pays, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et porte-drapeau des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des Enrôlés de Force. Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, passa en revue un détachement de l'Armée avant de déposer une couronne de fleurs devant le monument et de ranimer la Flamme du Souvenir. Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra) à la Place de la Constitution où des

couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, et par Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Une autre cérémonie eut lieu devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Tombe par le Vicaire Général Mathias Schiltz, des fleurs y furent déposées par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre, et Monsieur Pierre Frieden, Echevin de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des associations patriotiques. Vers midi, une dernière cérémonie eut lieu devant le Monument de la Déportation Civile et Militaire à la gare de Hollerich, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Johnny Lahure, Secrétaire d'Etat à l'Economie, au nom du gouvernement, par Monsieur Pierre Frieden, Madame Anne Brasseur et Monsieur Jean-Paul Rippinger, Echevins, au nom de la Municipalité de Luxembourg, et par Monsieur Jos. Weirich, président de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force.

## L'ouverture de la session parlementaire 1988-1989

La séance d'ouverture de la session ordinaire 1988-1989 de la Chambre des Députés a eu lieu le 11 octobre 1988, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés.

La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les plus jeunes députés, Monsieur Michel Wolter et Monsieur Alex Bodry. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session ordinaire de 1987-1988 qui avait été ouverte le 13 octobre 1987, et déclara ouverte la session ordinaire 1988-1989.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, président; Monsieur René Hengel, Monsieur Carlo Meintz et Monsieur Edouard Juncker, vice-présidents; Monsieur Maurice Thoss, Monsieur Pol Wagener, Monsieur Ben Fayot, Monsieur François Colling et Madame Colette Flesch, membres du bureau; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier, et Monsieur Pierre Dillenbourg, greffier adjoint.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire 1988-1989.

### Allocution de M. Léon Bollendorff - Président élu

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Voilà que nous entamons, pleins d'entrain et d'ardeur, je l'espère, la dernière session de la présente législature. C'est pour moi un honneur de pouvoir la présider grâce à la confiance que vous venez de me témoigner une fois de plus, pour la dixième fois. Croyez que je suis pleinement conscient de la responsabilité qui m'incombe ainsi.

Aussi, essaierai-je, avec votre collaboration, de mener la barque à bon port, avec le vent en poupe pour progresser dans la bonne direction mais en évitant, autant que possible, les fortes vagues, qui produisent beaucoup d'écume et de bruit, mais s'écrasent et s'aplanissent aussitôt, après les sursauts de saltimbanques, pour disparaître sans traces durables dans l'infini des eaux.

Non, nous voulons, une fois de plus, faire du bon travail et laisser de notre activité au sein de l'institution parlementaire une trace visible par ses dimensions et durable par sa profondeur.

Vos paroles, Monsieur le Doyen d'âge, nous ont engagés dans le même sens. Merci de tout coeur, cher

Monsieur Urwald, de nous avoir prodigué vos précieux conseils. En bon "pater familias" vous venez de vous acquitter pour la 11<sup>ème</sup> fois - et c'est un fait remarquable - avec une rare assurance et beaucoup de bon sens de votre vénérable fonction de Doyen d'âge, dans laquelle vous êtes assisté efficacement par nos deux plus jeunes collègues.

Il n'y a aucun doute qu'au cours de la session qui vient de s'achever, la Chambre des Députés - une Constituante, il me plaît de vous le rappeler - a fait du bon travail législatif. Je l'ai souligné et précisé lors d'une récente conférence de presse. D'autres projets de loi importants devront être examinés, discutés et évacués au cours de la session 88/89 qui, en raison des élections législatives et européennes fixées au 18 juin prochain, s'achèvera plus tôt que d'habitude. Au cours des quelques mois qui nous séparent de la campagne électorale proprement dite, d'importantes réformes restent à réaliser dans les secteurs scolaire, social, de la santé et de la protection de l'environnement, pour ne mentionner que ceux-là! Nous n'avons donc pas de temps à perdre!

1989 sera une année marquée par d'importants anniversaires sur le plan national, parmi lesquels je ne citerai que le centcinquantenaire de l'indépendance du pays et les 25 ans de règne de S. A. R. le Grand-Duc, événement qui sera marqué - en novembre 1989 - par une séance solennelle dans cette enceinte.

Sur le plan international, le Luxembourg continue à assumer avec fierté et engagement son rôle de membre à part entière des grandes organisations dont il fait partie.

Au niveau européen, il reste fidèle à son enthousiasme de la première heure et envisage avec une prudente confiance l'horizon 1992.

Cet esprit de communauté doit également prévaloir à l'intérieur du pays. En partageant les responsabilités et en assurant une collaboration constructive entre l'exécutif et le législatif, en échangeant nos idées, en travaillant ensemble, majorité et opposition, sans exclure personne et en incluant chacun, nous construirons un avenir digne de ceux qui nous ont préparé la voie et conforme aux aspirations de ceux auxquels nous serons appelés à passer un jour le flambeau.

Le moment est venu de prendre davantage conscience des défis auxquels doit faire face le pays. L'avalanche de drogues qui se déverse sur le monde et qui empoisonne surtout les jeunes ne s'arrête pas à nos frontières, ni d'ailleurs la progression d'une maladie - le Sida - qui, de calamité risque de devenir, à l'échelle mondiale, un véritable fléau.

L'hécatombe qui a ensanglanté nos routes au cours des derniers mois - enlevant un trop grand nombre de concitoyens dans la fleur d'âge - nous incite à renforcer de façon draconienne la lutte contre l'alcool au volant et les excès de vitesse démesurés qui en résultent trop souvent. Le pire, c'est que les conducteurs irresponsables, enfreignant les règles les plus élémentaires du code de la route, constituent en plus une grave menace pour les autres usagers de la voie publique. Woody Allen vient de dire avec beaucoup de pertinence: "L'intelli-

gence au volant, c'est de lever le pied avant de devenir une triste statistique!"

Il me paraît inutile de vous rappeler la misère qui continue à prédominer dans de nombreuses parties du monde - et même chez nous, bien que dans une moindre mesure - et qui nous incite à continuer le dialogue entre le Nord et le Sud, entre les pays nantis et ceux en voie de développement.

La paix mondiale a connu récemment - et heureusement - une évolution qui nous incite à de grands espoirs et à un renforcement des contacts entre l'Ouest et l'Est. Les conflits, les oppressions, la guerre froide continuent néanmoins à sévir en de trop nombreux endroits. Nous commémorerons en décembre prochain, ici même, le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Si des progrès sensibles ont pu être réalisés depuis 1948 en matière de respect des droits et libertés fondamentaux, il subsiste dans le monde d'aujourd'hui une contradiction si flagrante entre la norme et la réalité, entre les principes et la pratique, qu'elle révolte tout homme conscient et responsable.

Nous, les parlementaires, par la nature même de notre fonction, pouvons jouer un rôle important et effectif dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Nos collègues qui représentent la Chambre dans les institutions parlementaires internationales le savent et s'y appliquent avec beaucoup d'engagement. Et ce qui est vrai au plan international, l'est à plus forte raison à l'intérieur de nos frontières où le bien-être de chacun, dans la liberté et le respect de ses droits, doit être notre souci majeur. Nous devons toujours être prêts à défendre notre liberté et à oeuvrer ensemble en vue de créer pour tous de nouvelles possibilités pour une vie digne d'être vécue.

Tout en assumant notre mission sous cet angle de vue, nous ne devons jamais oublier que notre plus grande force vient non pas de ce que nous prétendons être, mais de ce que nous sommes. Pour pouvoir remplir notre tâche, en conformité avec son importance et sa variété, il est indispensable que la Chambre, ses membres, son Greffe, ses groupes parlementaires soient mis en mesure de travailler dans des conditions appropriées, répondant aux critères élémentaires d'une institution et d'une administration de notre époque. Le progrès ne doit pas s'arrêter à nos portes! Deux pas décisifs viennent d'être faits dans la bonne direction: - Le Gouvernement a décidé de faire procéder, au cours d'une première étape, à la transformation du complexe Rost, ensuite de l'immeuble Printz et d'une partie de l'Hôtel de la Chambre des Députés. Croyez-moi, Monsieur le Président du Gouvernement, vous m'en voyez ravi! Je suis convaincu que les autres députés partagent ma satisfaction. Entamons l'oeuvre sans délai! - D'autre part, le Greffe et les groupes politiques ont été dotés au cours des derniers mois d'un équipement informatique qui ne pourra toutefois fonctionner efficacement que si les députés, les administrations gouvernementales et les secrétariats des groupes parlementaires suivent scrupuleusement les recommandations que je viens de leur adresser. Dans ce contexte, il est d'importance aussi que les questions parlementaires - dont le nombre ne fait qu'augmenter - soient formulées avec précision et concision et remises

au Greffe -tout comme les réponses gouvernementales y relatives - sur support informatique.

Sans cette discipline, sans cette collaboration, nous nous heurterons à de sérieuses difficultés qui ne feront que retarder inutilement la publication des textes et discours.

Chers collègues, l'institution parlementaire ne peut fonctionner sans heurts et faire du travail efficace que si elle en a les moyens et que si elle est bien comprise et soutenue par toutes celles et tous ceux que la chose concerne.

Mesdames, messieurs, chers collègues, je termine en répitant: mettons-nous à la tâche immédiatement!

\*\*\*

A l'issue de la séance d'ouverture, la Chambre a procédé au renouvellement des commissions parlementaires permanentes et d'une commission spéciale. Voici la composition de ces commissions:

#### **Bureau**

Président: Léon Bollendorff (CSV)  
Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), Carlo Meintz (DP), Edouard Juncker (CSV)  
Membres: Maurice Thoss (LSAP), Pol Wagener (CSV), Ben Fayot (LSAP), François Colling (CSV), Colette Flesch (DP)  
Greffier: Guillaume Wagener  
Greffier adjoint: Pierre Dillenburg

#### **Commission de Travail**

Président: Léon Bollendorff (CSV)  
François Colling (CSV), Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)

#### **Commission des Comptes**

Président: Nicolas Birtz (LSAP)  
Vice-Présidents: Alphonse Theis (CSV), René Hubsch (DP)  
CSV: Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, Ernest Petry, Lucien Weiler  
LSAP: Mathias Greisch, Jean Regenwetter, Georges Wohlfart  
DP: Anne Brasseur, Henri Grethen  
NI: Aloyse Bisdorff

#### **Commission des Pétitions**

Président: Anne Brasseur (DP)  
Vice-Présidents: Jean-Pierre Urwald (CSV), Mathias Greisch (LSAP)  
CSV: Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Ernest Petry, Pol Wagener  
LSAP: René Hengel, Camille Weiler, André Zirves  
DP: Robert Gitzinger, Charles Goerens  
NI: Guy Bock

#### **Commission des Affaires étrangères**

Président: Willy Dondelinger (LSAP)  
Vice-Présidents: Viviane Reding (CSV), Colette Flesch (DP)  
CSV: René Burger, François Colling, Astrid Lulling, Georges Margue  
LSAP: Robert Angel, Roger Linster, Aly Schroeder  
DP: Emile Krieps, Carlo Meintz  
NI: René Urbany

#### **Commission des Affaires communales et de l'Aménagement du Territoire**

Président: Georges Margue (CSV)  
Vice-Présidents: Nicolas Eickmann (LSAP), Carlo Meintz (DP)

CSV: Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Edouard Juncker, Astrid Lulling

LSAP: Jean Asselborn, Nicolas Birtz, Jos. Brebsom

DP: Jacques-Yves Henckes, René Hubsch

NI: Jup Weber

#### **Commission de la Force publique**

Président: Edouard Juncker (CSV)

Vice-Présidents: Emile Krieps (DP), André Zirves (LSAP)

CSV: Willy Bourg, Jean-Pierre Glesener, Alphonse Theis, Pol Wagener

LSAP: Nicolas Birtz, René Hengel, Camille Weiler

DP: René Hubsch, René Konen

NI: Guy Bock

#### **Commission de la Fonction publique**

Président: Edouard Juncker (CSV)

Vice-Présidents: René Hengel (LSAP), René Hubsch (DP)

CSV: Pierre Frieden, Roger Lenert, Alphonse Theis, Pol Wagener

LSAP: Willy Dondelinger, Roger Linster, André Zirves

DP: René Konen, Carlo Meintz

NI: Guy Bock

#### **Commission juridique**

Président: Lydie Err (LSAP)

Vice-Présidents: Georges Margue (CSV), Jean-Paul Rippinger (DP)

CSV: Pierre Frieden, Astrid Lulling, René Putzeys, Lucien Weiler

LSAP: Jean Asselborn, Alex Bodry, Maurice Thoss

DP: Colette Flesch, Jacques-Yves Henckes

NI: Aloyse Bisdorff

#### **Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle**

Président: Georges Margue (CSV)

Vice-Présidents: Alex Bodry (LSAP), Colette Flesch (DP)

CSV: François Colling, Astrid Lulling, Lucien Weiler, Michel Wolter

LSAP: Ben Fayot, Lydie Err, Maurice Thoss

DP: Anne Brasseur, Jean-Paul Rippinger

NI: René Urbany

#### **Commission des Finances et du Budget**

Président: Fernand Rau (CSV)

Vice-Présidents: Maurice Thoss (LSAP), Colette Flesch (DP)

CSV: François Colling, Camille Dimmer, Pol Wagener, Michel Wolter

LSAP: Alex Bodry, Willy Dondelinger, René Kollwelter

DP: Charles Goerens, René Konen

NI: Aloyse Bisdorff

#### **Commission de l'Economie et des Classes moyennes**

Président: Maurice Thoss (LSAP)

Vice-Présidents: Fernand Rau (CSV), René Mart (DP)

CSV: François Colling, Camille Dimmer, Jean Goedert, Jean-Pierre Urwald

LSAP: Nicolas Eickmann, Ben Fayot, Aly Schroeder

DP: Henri Grethen, Paul Helminger

NI: Guy Bock

#### **Commission des Transports, des Travaux publics et de l'Energie**

Président: Jos. Brebsom (LSAP)

Vice-Présidents: Jean Goedert (CSV), Josy Barthel (DP)

CSV: Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, Alphonse Theis, J.-P. Urwald

LSAP: Henri Ackermann, Mathias Greisch, Camille Weiler

DP: Henri Grethen, René Konen

NI: Jup Weber

#### **Commission de l'Environnement**

Président: René Kollwelter (LSAP)

Vice-Présidents: Camille Dimmer (CSV), Robert Gitzinger (DP)



CSV: Willy Bourg, Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Nicolas Majerus,  
LSAP: Nicolas Eickmann, Lydie Err, Jos. Scheuer  
DP: Josy Barthel, René Mart  
NI: Jup Weber

**Commission de l'Éducation, de la Culture, des Sports et de la Jeunesse**

Présidents: Erna Hennicot-Schoepges (CSV), Roger Linster (LSAP)

Vice-Présidents: René Burger (CSV), Carlo Meintz (DP)

CSV: Jean-Pierre Dichter, Pierre Frieden, Roger Lenert

LSAP: Henri Ackermann, Ben Fayot, Jos. Scheuer

DP: Anne Brasseur, René Hubsch

NI: Guy Bock

**Commission du Travail, de la Sécurité sociale, de la Santé et de la Famille**

Présidents: Nicolas Majerus (CSV), Jean Regenwetter (LSAP)

Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Henri Grethen (DP)

CSV: Jean Goedert, Marie-Josée Jacobs, René Putzeys, Viviane Reding

LSAP: Jean Asselborn, René Hengel

DP: Jacques-Yves Henckes, Emile Krieps

NI: René Urbany

**Commission des Communications et de l'Informatique**

Président: François Colling (CSV)

Vice-Présidents: Robert Angel (LSAP), Paul Helminger (DP)

CSV: Willy Bourg, Erna Hennicot-Schoepges, Viviane Reding, Michel Wolter

LSAP: Ben Fayot, Roger Linster, Jos. Scheuer

DP: Josy Barthel, René Mart

NI: Aloyse Bisdorff

**Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Tourisme**

Président: Astrid Lulling (CSV)

Vice-Présidents: Aly Schroeder (LSAP), Charles Goerens (DP)

CSV: Jean-Pierre Dichter, Roger Lenert, Ernest Petry, Lucien Weiler

LSAP: Jos. Scheuer, Camille Weiler, Georges Wohlfart

DP: Robert Gitzinger, René Konen

NI: Jup Weber

**Commission de la Recherche et de l'Innovation**

Présidents: Erna Hennicot-Schoepges (CSV), Ben Fayot (LSAP)

Vice-Président: Jean-Paul Rippinger (DP)

CSV: François Colling, Camille Dimmer, Fernand Rau, Michel Wolter

LSAP: René Kollwelter, Roger Linster, Maurice Thoss

DP: Josy Barthel, Paul Helminger

NI: Aloyse Bisdorff

**Légende:**

CSV: Chrëschtlech Sozial Vollekspartei (Parti Chrétien Social)

LSAP: Lëtzebuergesch Sozialistesche Arbechterpartei (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois (POSL))

DP: Demokratesch Partei (Parti Démocratique)

NI: Non-inscrit

\*\*\*

Au cours de la séance publique du 22 novembre 1988, le Groupe chrétien social a informé le président de la Chambre qu'il proposait de remplacer Madame Astrid Lulling dans toutes les commissions parlementaires. Etant donné que Madame Lulling était membre de cinq commissions, il en résulte les changements suivants:

- Commission des Affaires Etrangères: M. René Putzeys-
- Commission des Affaires communales et de l'Aménagement du Territoire: M. Alphonse Theis
- Commission juridique: M. Pol Wagener
- Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle: M. Pierre Frieden
- Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Tourisme: M. Camille Dimmer. (Nouveau président: M. Jean-Pierre Dichter).

## L'ouverture de la 53e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la 53e Foire Internationale de Luxembourg a eu lieu le 8 octobre 1988 en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Environ 1550 exposants de 40 pays ont participé à cette foire d'automne.

Lors de la cérémonie d'ouverture des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, président du conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et aux Classes Moyennes, et Madame Lydie Wurth-Polfer, bourgmestre de la ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et aux Classes Moyennes.

### DISCOURS DE MONSIEUR ROBERT GOEBBELS, SECRETAIRE D'ETAT AU MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET AUX CLASSES MOYENNES

Une foire est la vitrine d'un marché. A cet égard la Foire Internationale de Luxembourg constitue non seulement la vitrine du marché luxembourgeois, mais a préfiguré depuis des années le grand marché intérieur

que la Communauté Européenne entend réaliser pour 1993.

Depuis les 150 ans que l'Etat luxembourgeois existe dans sa forme actuelle, notre pays a toujours misé sur l'ouverture vers l'extérieur, Zollverein, Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, Benelux, CECA, Communauté Européenne.

A en juger d'après le niveau de vie de notre population, cette ouverture sur les marchés plus importants nous a bien profité.

A vrai dire, les différentes étapes de notre développement économique - exploitation du minerai de fer; développement de la sidérurgie; chemins de fer; diversification industrielle; audiovisuel; institutions européennes; place bancaire; - se sont faites grâce à des apports en capitaux et en savoir-faire de l'étranger.

L'ouverture sur l'extérieur, nous la pratiquons depuis toujours. La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, nous la vivons depuis des décennies. Ou plutôt, nous en vivons!

Un pays, qui accueille sur son territoire une population résidente composée à plus de 25% d'hommes et de femmes venant de plus de 50 nationalités différentes, et dont l'économie fonctionne grâce au travail d'une population active enrichie par plus d'un tiers de non-luxembourgeois, un tel pays préfigure déjà aujourd'hui l'Europe de demain.

Un pays comme le nôtre, imbriqué au coeur de l'Europe, ne peut finalement que tirer profit de l'abolition des barrières entravant l'actuel "Marché Commun" et la transformation de cette communauté économique imparfaite en véritable marché unique.

De toute façon, nous exportons déjà aujourd'hui plus de 90% de notre production industrielle. Toute réduction des tracasseries administratives, tout délestage des protectionnistes cachés ne peut donc qu'avantager nos entreprises déjà présentes sur les marchés limitrophes et bien au-delà.

Car un nombre important d'entreprises traditionnelles luxembourgeoises vont de succès en succès sur les marchés étrangers. Ils ont comme trait commun un dynamisme exemplaire des équipes dirigeantes, caractérisé par une politique d'investissement de productivité et d'extension, des efforts de recherche et de développement supérieurs à la moyenne de l'industrie, et cela tant dans des produits que dans des procédés de fabrication nouveaux.

Prenez par exemple une société comme Céramétal de Mamer, qui a investi près d'un milliard de francs en 4 ans, en créant 4 unités de production nouvelles. Céramétal emploie 20 personnes au service R & D et a investi l'année dernière plus de 100 millions dans ce domaine essentiel. Résultat: avec un taux d'exportation de 98%, Céramétal couvre les marchés de plus de 50 pays différents.

Un autre exemple: La Céodeux de Lintgen, qui en moins de 10 ans a doublé, voire triplé ses investisse-

ments, son emploi, son chiffre d'affaires, tout en occupant actuellement 15 personnes au service de R & D et qui, en exportant 99% de sa production, est présent dans 45 pays différents.

Ou encore une autre fierté nationale, Villeroy & Boch, qui a su tripler son chiffre d'affaires depuis le début des années 80 grâce à une politique constante d'investissement et de recherche. Villeroy & Boch, qui exporte 90% de sa production, et cela des Etats-Unis jusqu'en Australie, en passant par l'Europe, le Moyen Orient et le Japon, vient de se lancer dans un nouveau programme d'investissement de 600 millions de francs.

Ces entreprises ne sont bien sûr pas les seules à s'être débrouillées de façon exemplaire sur les marchés de l'exportation. J'aurais aussi bien pu parler des sociétés Hydrolux, Euro-Composites, Laborlux, du groupe "Famaplast-Granulux", des Ateliers Reichert, et j'en passe, et des meilleurs, dont certaines sociétés multinationales établies au Luxembourg avec à leur tête des dirigeants luxembourgeois, où encore une société comme Cogel, qui vient d'inaugurer à Capellen la chaîne de fabrication de "cannelonis" surgelés la plus puissante d'Europe.

Toutes ces entreprises luxembourgeoises, et bien d'autres desservent déjà aujourd'hui non seulement l'Europe, mais bel et bien le monde.

Quant à notre marché national, son ouverture est présentement telle, que nous importons plus de 90% de ce que nous consommons. Que ce soit l'industrie, la banque, l'assurance, l'audiovisuel, le commerce, l'artisanat, nous connaissons leur dépendance par rapport à l'extérieur et nous assumons la concurrence dans tous ces secteurs.

Si je ne prends comme exemple que le secteur des classes moyennes, force est de constater qu'un nombre important de commerces du pays sont des succursales ou des créations de commerçants allemands, belges, français, italiens, portugais et autres. Cela vaut encore plus pour le secteur de la restauration.

L'artisanat, et surtout les quelques 1500 entreprises luxembourgeoises du secteur du bâtiment, se voient déjà concurrencés par plus de 800 entreprises artisanales des régions frontalières opérant régulièrement dans notre pays. Architectes, ingénieurs, experts-comptables, tous connaissent depuis belle lurette la saine concurrence étrangère. 17% des médecins pratiquant au Luxembourg sont de nationalité non luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville le nombre de médecins étrangers avoisine même 30%.

Loin de nous en sentir menacés dans notre identité nationale, comme certains esprits sinistres veulent le faire croire, nous devons nous réjouir de cet apport constant de richesses intellectuelles et matérielles. En fait, le degré d'aisance de notre peuple dépend directement de notre ouverture sur l'extérieur, et cela nonobstant du fait que nous sommes de toute façon redevables des universités étrangères pour la formation de nos élites.

Le livre blanc de la Commission des Communautés Européennes, la bataille pour une Europe sans frontières ne nous concernent-ils donc pas?

Bien au contraire!

Même si parmi les Douze notre pays est déjà actuellement celui qui vit le plus à l'heure du "véritable espace économique européen", il serait extrêmement dangereux pour nous d'avaler les yeux fermés les potions magiques brassées par la Commission de Bruxelles pour l'horizon 1992.

Le Gouvernement, même s'il souscrit entièrement aux finalités de l'exercice décidé au sommet de Milan de juin 1985 et renforcé par l'Acte Unique achevé sous présidence luxembourgeoise en décembre 1985, veut en tout cas en discuter les modalités.

Il fut un temps où notre pays se plaisait à jouer l'élève modèle de la classe européenne. Cette attitude qui fut longtemps la nôtre n'a pas toujours été honorée, loin s'en faut.

Dans une Communauté où d'autres Etats ont inventé la notion du "juste retour", le Luxembourg se doit de veiller également à ses propres intérêts et de discuter le bien-fondé des propositions d'une Commission certainement pas infaillible.

A cet égard le Président Santer a justement mis en évidence, lors de la récente réunion des Ministres des Finances en Crète qu'une harmonisation, voire une unification des fiscalités indirectes n'est pas une "condition sine qua non" de la réalisation du Marché intérieur, et que le défaut inhérent à la proposition de la Commission en matière de fiscalité indirecte réside dans le fait qu'elle néglige le processus de détermination, de même que les composantes du prix "hors taxes" d'une marchandise et d'un service.

Or, comme l'a souligné le Président du Gouvernement, les éléments autres que les taxes sont de loin déterminants du point de vue de la concurrence et de l'organisation des flux commerciaux. Et comme on ne pourra certainement pas harmoniser, voire unifier tous les éléments déterminant le coût d'un produit ou d'un service - conditions de travail et de rémunération de la main-d'oeuvre, prestations et charges sociales, impôts indirects, prix de l'énergie, des matières premières etc -, l'on devra de toute façon faire jouer les forces du marché en réalisant l'Europe sans frontières.

Il en est ainsi dans un autre grand marché intérieur, qui est souvent cité en exemple à cette Europe imparfaite, à savoir les Etats-Unis d'Amérique.

Paranthèse à méditer: Ce n'est pas seulement l'imposition indirecte qui varie aux U.S.A. d'un Etat à l'autre. Il en est de même de la couverture sociale. A cet égard il est intéressant de noter que l'Etat garantissant la meilleure protection sociale est également celui avec le taux de chômage le plus bas, à savoir le Massachusetts.

Les différents Etats de l'Union connaissent des taux d'imposition indirectes allant de 0 à 9%, soit une four-

chette beaucoup plus large que celle que la Commission propose d'introduire pour la T.V.A.

Il est vrai que la différence du taux de TVA en vigueur dans les Etats américains ayant une frontière commune ne dépasse généralement pas 5 points, ce qui semble être le "seuil de divergence tolérable" ayant inspiré les auteurs du livre blanc de la Commission. Cette limitation de la marge de TVA entre deux Etats voisins n'a pas été imposée par un décret fédéral, mais par le jeu du marché.

Malgré des différences de taux de cet ordre il n'y a pas de contrôles frontaliers entre les divers Etats de l'Union américaine, tout comme d'ailleurs des niveaux d'impositions indirectes divergeants n'ont pas empêché les Etats du Benelux d'abolir pratiquement tout contrôle aux frontières intérieures des 3 pays.

De toute façon, la TVA est un impôt neutre dans les échanges internationaux, puisque tout exportateur a intérêt à récupérer la TVA nationale grevant les produits qu'il vend à l'extérieur, tandis que l'importateur doit s'acquitter de la TVA nationale.

Selon la Commission, une harmonisation des fiscalités indirectes serait nécessaire pour permettre l'abolition de tout contrôle aux frontières intérieures de la Communauté. C'est une idée louable en soi, qui trouve notre approbation, car aussi longtemps que les citoyens européens devront encore s'arrêter aux frontières intérieures de la Communauté, personne ne croira réellement à l'idée européenne.

Mais le système actuel de la détaxation à l'exportation et de l'imposition à l'importation est-il vraiment un obstacle essentiel au dépérissement définitif des frontières intérieures de la Communauté?

L'exemple du Benelux ne montre-t-il pas qu'un système de report de paiement de la TVA peut fonctionner sans contrôles aux frontières?

L'abolition effective de tout contrôle aux frontières intérieures de la Communauté ne risque-t-elle pas d'achopper plutôt aux craintes frileuses de certains Etats membres souhaitant un contrôle policier aux frontières intérieures, en prétextant de lutter contre le terrorisme, la criminalité et le trafic de drogues?

Je ne nie pas que les observations et critiques que je viens d'énoncer procèdent de la défense d'intérêts luxembourgeois. Un Gouvernement qui n'en ferait pas de même, faillirait à sa mission. D'ailleurs aucun Gouvernement des Douze ne se prive de la défense de ses intérêts nationaux à la table du Conseil.

Toute victoire de l'Europe ne peut donc être que le fruit de compromis globaux et équilibrés.

Ainsi il ne saurait être question que le Luxembourg accepte par exemple une abolition des seules frontières fiscales, sans qu'il soit assuré qu'en même temps les contrôles policiers et autres disparaissent aux frontières intérieures de la Communauté. La perspective d'une Europe réellement sans frontières pourrait nous inciter à faire certaines concessions, mais il est inacceptable

que chaque Etat communautaire puisse choisir "à la carte" les contrôles qu'il entend maintenir à ses frontières. Une telle approche n'est sûrement pas compatible avec la création d'un véritable espace économique européen unifié.

En revanche l'attitude luxembourgeoise est d'autant plus fondée que, - je l'ai démontré plus haut, - l'exemple du Benelux a montré qu'on peut déplacer les frontières fiscales vers l'intérieur des pays respectifs, en assurant ainsi une parfaite libre circulation des biens.

Notre attitude critique vis-à-vis des propositions fiscales de la Commission ne relève pas non plus du "complexe de Martelange", comme l'a affirmé un esprit chagrin. (Encore que selon le Conseil Economique et Social quelques 1.100 emplois seraient menacés dans le secteur commercial suite à une harmonisation de la TVA et à une uniformisation des accises, ce qui ne serait certes pas négligeable pour notre économie nationale).

Mais force est de constater que le commerce frontalier spécialisé en quelques produits chocs, tel qu'il se pratique à Martelange et ailleurs régressera de toute façon. Tout comme la mise en service de l'autoroute vers Thionville a asséché ce genre de commerce à Frisange, l'ouverture prochaine de la nouvelle autoroute vers Bruxelles amputera Martelange d'une partie importante de sa clientèle. Et il est prévisible que l'achèvement de l'autoroute vers Trèves affectera également ce commerce spécialisé à notre frontière avec l'Allemagne.

Une restructuration de ce commerce transfrontalier nous sera donc inévitablement imposée, et cela indépendamment de la réalisation du marché intérieur.

Mais les véritables problèmes que les propositions fiscales de la Commission posent à tout Etat membre, et pas seulement au Luxembourg, sont les suivants:

1) Pourquoi harmoniser la TVA entre les Douze, vu que la fiscalité des entreprises constitue un tout et qu'on ne saurait limiter l'aspect concurrence à ce seul impôt?

2) Comment le faire sans trop de bouleversements politiques et sociaux, vu la disparité des taux de TVA en Europe et l'impact très divergeant de la part de la TVA dans les recettes fiscales des Etats communautaires, (qui va de 14% au Royaume Uni à 41,7% en France)?

J'eus déjà l'occasion de relever à la tribune de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprises que la structure fiscale de tout pays repose sur un consensus social qu'on ne saurait mettre en cause à la légère. La fiscalité est en effet un instrument important de politique économique et sociale auquel aucun Etat ne saurait renoncer sans perdre son indépendance.

Dans notre pays, les divers Gouvernements qui se sont succédé depuis le début de ce siècle, ont toujours veillé à un rendement prioritaire de la fiscalité directe, car celle-ci est socialement plus équitable.

Même si un certain rééquilibrage des fiscalités directe et indirecte était à la rigueur envisageable, il se poserait

néanmoins le problème du coût social d'une telle mesure. Le Statec a pu calculer que les propositions de la Commission en matière d'accises et de TVA entraîneraient une hausse mécanique de notre indice des prix de 4,6% dans l'hypothèse la plus favorable, et de +7,5%, soit le déclenchement de trois tranches indiciaires, dans l'hypothèse la plus défavorable.

Une telle explosion brutale de nos prix à la consommation relancerait l'inflation actuellement maîtrisée et affecterait gravement la compétitivité de nos entreprises.

Il est vrai que certains milieux préconisent déjà de geler toute adaptation des revenus aux hausses des prix engendrées par une éventuelle harmonisation de la fiscalité indirecte au niveau européen.

Ce serait le moyen le plus sûr de provoquer l'abandon de l'adhésion déjà vacillante des Luxembourgeois à l'idée européenne. De surcroît il s'agirait d'une injustice sociale inqualifiable que de faire payer au seul salarié une telle adaptation imposée de notre système fiscal.

Il est d'ailleurs exclu que le Gouvernement, tel qu'il est composé actuellement, se rende complice d'une telle amputation du pouvoir d'achat de notre population.

Force est donc de constater que les réserves du Gouvernement luxembourgeois face aux propositions d'harmonisation fiscale de la Commission ne sont pas bassement épicière comme d'aucuns voudraient le faire croire.

Au contraire, nous avons un dossier valable que nous allons plaider avec sérieux, et comme l'a montré la récente réunion informelle de Crète, nous ne sommes pas les seuls à avoir des objections à formuler. Selon le Président Delors lui-même le vrai débat ne fait que commencer.

Les paroles critiques que je viens de formuler à l'encontre de certaines propositions contenues dans le livre blanc de la Commission ne doivent pas faire croire que le Gouvernement entend se dissocier de ce nouvel élan qu'à pris la Communauté Européenne à l'initiative du Président Delors.

Non, nous voulons le marché intérieur, nous voulons l'Europe sans frontières, mais évidemment pas à n'importe quel prix.

D'ailleurs tout en discutant certaines modalités de l'achèvement du marché unique, le Gouvernement s'emploie activement à préparer tous les acteurs économiques de notre pays aux échéances européennes. Il a commencé à créer des conditions économiques et fiscales générales plus favorables pour nos industriels et prestataires de services devant affronter la concurrence européenne.

A en croire les instituts nationaux et internationaux spécialisés, la situation économique, financière et sociale de notre pays est une des plus avantageuses de la Communauté. Croissance appréciable, inflation proche de zéro, chômage très faible, qui avec 1,4% de la popula-

tion active est largement inférieur à la moyenne de l'OCDE, création supplémentaire d'emplois dans tous les secteurs (plus de 11.000 emplois additionnels en 4 ans), finances publiques en équilibre, endettement de l'Etat insignifiant, balance des paiements largement excédentaire, on hésite presque à aligner tous ces signes de santé de notre économie.

Le bâtiment va; la relance dans ce secteur essentiel de notre économie ayant pleinement réussi. L'industrie sidérurgique, que d'aucuns taxaient de "crépusculaire", enregistre des records de productivité et profite pleinement de la bonne conjoncture sidérurgique actuelle. La palette productive du pays s'est enrichie d'une quarantaine d'entreprises nouvelles.

La place bancaire se renforce, (11 banques supplémentaires depuis le début de l'année), notamment par l'arrivée des premières banques britanniques et néerlandaises. Ceci indique que la place financière de Luxembourg commence à être pleinement intégrée dans la stratégie de redéploiement des banques européennes désireuses de se positionner pour 1993.

Le secteur des fonds d'investissement, en pleine expansion grâce à la nouvelle législation qui a rapidement intégré la directive communautaire, contribue à son tour à la diversification et au développement de notre place. Certaines vellétés fiscales de la Commission en matière d'imposition de l'épargne, que le Luxembourg recuse énergiquement, n'ont donc nullement affecté la confiance des milieux financiers dans les perspectives du Luxembourg à l'horizon de la libération des mouvements de capitaux.

Le secteur des assurances est en plein essor et quelques 70 sociétés de réassurances se sont installées depuis 1984 dans notre pays.

Mais en économie rien n'est jamais définitif et toute autosatisfaction serait prélude à stagnation et recul.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'entend pas se reposer sur ses lauriers. Les instruments sont en place (nouvelle loi-cadre d'expansion économique, législation sur recherche-développement, nouvelle loi-cadre pour l'agriculture, nouveau plan quinquennal pour le secteur touristique) ou le seront incessamment (prolongation loi-cadre classes moyennes, nouvelle législation d'établissement, statut pour architectes et ingénieurs etc.). Des tables rondes sectorielles donneront, je l'espère, de nouvelles impulsions au Gouvernement et aux opérateurs économiques.

Certaines initiatives nouvelles sont déjà en cours. Dans la foulée du redéploiement international de la CLT et du succès que rencontre le satellite Astra de la S.E.S., qui, nous le souhaitons tous, sera opérationnel à la fin de l'année, le Gouvernement entend développer le secteur audiovisuel. La législation proposée accordera un statut fiscal intéressant aux sociétés de production. La même approche se retrouve dans le projet encourageant le capital à risque. Un autre projet prévoit une amélioration de l'environnement fiscal des sociétés de négoce international.

Nous avons commencé à promouvoir le Luxembourg comme centre de distribution.

Le Ministre Boden et moi-même, nous essayons actuellement de mettre sur pied une société qui devra promouvoir le tourisme de congrès.

Avant la fin de ce mois le projet de loi portant création d'un registre maritime luxembourgeois sera soumis à l'approbation parlementaire. Le Sénat français, dans un rapport remarqué, qualifie l'ouverture d'un tel registre luxembourgeois "pleine d'intérêt" et estime que celui-ci "pourrait constituer un palliatif efficace pour sauvegarder des emplois et des navires" pour la marine marchande européenne.

En tout cas ce registre maritime luxembourgeois pourrait devenir un complément prometteur à notre secteur de services.

La diversification industrielle n'est pas négligée. Outre les innovations fiscales citées en faveur du développement d'activités nouvelles par de petites et moyennes entreprises, le Gouvernement, par le truchement de la SNCI et en coopération avec l'ARBED, a contribué à la création d'Investar, société commune de financement, afin de soutenir les efforts de redéploiement industriel du secteur sidérurgique.

Le secteur des classes moyennes a reçu une attention particulière de la part de ce Gouvernement. Outre les nombreuses réformes législatives, il faut mentionner que les aides en faveur de ce secteur vital de notre économie n'ont jamais été aussi importantes.

La compétitivité des entreprises a été renforcée, notamment par le maintien de charges sociales à des niveaux sensiblement plus bas que dans les pays voisins. Mais c'est surtout la charge fiscale qui a été réduite avec chaque budget de ce Gouvernement. Le projet de budget pour 1989 prévoit d'ailleurs une nouvelle réduction du taux de l'impôt sur les collectivités, qui passera à 35%, soit un des taux les plus bas d'Europe. Certaines facilités fiscales nouvelles sont prévues notamment pour les PME, (fonds spécial de prévoyance, bonification pour investissements, amortissement spécial).

Les réductions fiscales opérées depuis 1984 dépassent en valeur 4% de notre P.I.B., ce qui est sans équivalent en Europe.

En relevant ces données objectives je n'entends nullement faire croire que le Luxembourg est le meilleur des pays dans le meilleur des mondes.

Non, la vie est un éternel combat, et beaucoup reste à faire, notamment dans le domaine de l'éducation, de la formation, bref, des ressources humaines.

L'histoire a maintes fois prouvé que l'efficacité de toute action économique dépend des hommes et non des structures.

A cet égard nous devons combattre sans complaisances toutes les vellétés qui visent à dresser les Luxembourgeois contre nos citoyens de nationalité étrangère.

Nous pouvons assurément être fiers d'être des Luxembourgeois, mais nous devons abhorrer tout chauvinisme et tout racisme.

Nous avons besoin des étrangers qui vivent et travaillent avec nous. Loin de constituer une menace pour notre identité nationale, ils contribuent non seulement à notre richesse matérielle, mais surtout à notre richesse culturelle et humaine.

En nous lançant les yeux ouverts et sans complexe dans l'aventure européenne, en saluant le dynamisme nouveau insufflé à tous les acteurs économiques du vieux continent par la perspective du marché unique, nous devons en même temps affirmer avec force qu'aucune société humaine ne peut être réduite à l'état de marché.

Le marché intérieur ne peut pas être une fin en soi. Comme l'a dit Jacques Poos à la tribune du Mouvement Européen, tout "espace économique ne pourra avancer sur la voie de l'intégration que s'il coïncide avec un espace social".

Le grand marché doit en conséquence fournir aux peuples d'Europe une base économique favorisant l'éclo-

sion d'une société plus juste, plus sociale, plus solidaire, respectueuse de l'environnement naturel et vivant en paix.

Altesses Royales,

Ayant eu la chance de pouvoir Vous accompagner à plusieurs reprises lors de missions économiques à l'étranger, j'ai pu juger à sa juste mesure Votre engagement personnel en faveur du développement économique de notre pays. Votre chère épouse et Vous-même, Monseigneur, Vous êtes non seulement des Ambassadeurs de charme nous ouvrant maintes portes à l'étranger, mais par Votre connaissance des dossiers et des problèmes économiques Vous êtes un atout majeur dans nos missions. Le jour où Vous succéderez à votre Père, qui a combattu pour l'indépendance politique de notre pays, Vous pourrez Vous targuer d'avoir bien servi l'indépendance économique de Votre pays. Soyez-en bien sincèrement remerciés.

## L'ouverture de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne

Le 14 novembre 1988 a eu lieu à Madrid l'inauguration de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne en présence de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

A l'occasion de son séjour en Espagne, Monsieur Poos a été reçu en audience par Sa Majesté le Roi d'Espagne. Il a eu des entretiens avec Monsieur Felipe Gonzales, Président du Gouvernement espagnol, et avec Monsieur Francisco Fernandez Ordonez, Ministre espagnol des Affaires étrangères, suivies d'une réunion de travail avec Monsieur Pedro Solbes, Secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires européennes.

Monsieur Poos était accompagné d'une importante délégation de représentants des milieux économique et financier luxembourgeois. Relevons que c'est Monsieur Ronald Mayer, précédemment directeur des relations économiques internationales au Ministère des Affaires étrangères, qui assume les fonctions d'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne.

A l'occasion d'un déjeuner offert par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, en l'honneur des personnalités espagnoles à l'Hôtel Villa Magna, le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a prononcé le discours suivant.

Dans chaque capitale des Douze les Ambassades forment une petite entité de cette grande famille que constitue l'Europe communautaire.

Jusqu'à présent il manquait un membre de cette famille.

A partir d'aujourd'hui, l'entité madrilène est complète. Je ne saurais assez exprimer mes remerciements à tous ceux qui ont bien voulu honorer de leur présence cette occasion.

Malgré l'empreinte de nouvelles techniques de communication et de nouvelles formes de coopération, les Ambassades restent indispensables et contribuent efficacement à rendre le tissu de nos relations politiques, économiques, sociales et culturelles toujours plus serrées.

Nos Ambassades respectives dans les deux capitales peuvent d'ailleurs oeuvrer dans des conditions optimales: aucun problème ne ternit nos relations et les deux pays sont liés par des sentiments de cordialité et d'amitié depuis longtemps. Il s'agit de relations exemplaires qui ne font que refléter les liens si étroits qui unissent si heureusement nos deux maisons souveraines.

La pérennité de nos relations est amplement démontrée par le fait que l'Ambassade d'Espagne au Luxembourg a pu avoir enseigne jusqu'il y a deux ans en plein centre de la Ville de Luxembourg, dans une des vieilles rues portant le nom de Philippe II, Roi d'Espagne et Duc de Luxembourg.

La rue Philippe II continuera à témoigner d'une époque dont les souvenirs culturels ponctuent encore aujourd'

hui la physionomie de la capitale. A ne citer que la Cathédrale, le Palais grand-ducal, les nombreuses maisons bourgeoises et les jolies guérites qui surplombent les bastions de la forteresse et qu'on continue à appeler les "tourelles espagnoles".

Les relations bilatérales hispano-luxembourgeoises ont connu les dernières années un spectaculaire essor dont témoigne notamment la régularité des réunions entre responsables politiques de nos deux pays. Le moteur principal en est notre foi en des objectifs communs: en une Europe toujours plus forte, plus dynamique et plus solidaire, une Europe sachant trouver l'unité et non l'uniformité, une Europe riche par la diversité de ses cultures et de ses traditions.

L'Espagne est aujourd'hui un des piliers de l'Europe et un partenaire de mon pays au sein de la CEE et de l'OTAN. Le Luxembourg a toujours plaidé en faveur de ces adhésions et encouragé l'insertion de l'Espagne dans ces enceintes qui réunissent des partenaires convaincus des vertus de la démocratie, du bien-être social et animés par un même désir de liberté.

En ce même jour l'Espagne joint sa signature à celle des Etats alliés et amis qui se rassemblent au sein de l'Union de l'Europe Occidentale. Nous saluons cet acte de grande portée politique car nous sommes convaincus que l'appartenance de l'Espagne est indispensable au renforcement du pilier européen de notre concept de défense commune.

L'Espagne, bien que jeune membre de la Communauté, y joue un rôle des plus marquants. Ainsi le complexe tissu des relations extérieures de la CEE s'est enrichi d'une dimension nouvelle. Si aujourd'hui la voix de l'Europe est entendue sur le continent latino-américain, le mérite en revient en grande partie à l'Espagne.

Ici comme ailleurs dans la Communauté nous apprécions la perspicacité, le dynamisme et surtout la disposition à rechercher le compromis des représentants espagnols. Mes meilleurs vœux vous accompagnent à l'orée de la Présidence espagnole qui s'est d'ores et déjà fixée des objectifs qui ne manqueront pas de trouver le ferme appui de mon gouvernement. Le Luxembourg sait que l'Espagne se chargera de cette lourde tâche avec élan et efficacité.

Je m'en voudrais de ne pas saluer aussi avec tous mes respects le Président du Sénat. C'est un honneur tout particulier pour moi d'être entouré par les plus hauts représentants des institutions qui incarnent la force et la vitalité de la démocratie et qui sont des garants authentiques de la souveraineté nationale placée sous le signe de l'équité, de la liberté et de la justice sociale.

Les remerciements les plus chaleureux vont en plus aux représentants des milieux politiques, diplomatiques et économiques qui ont bien voulu partager ce moment privilégié avec moi.

Je me permets de lever mon verre à l'amitié hispano-luxembourgeoise, à notre patrie commune, l'Europe et au bonheur personnel d'un chacun d'entre vous.

\*\*\*

Lors d'une réception offerte dans la soirée à l'occasion de l'ouverture de l'Ambassade à Madrid, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Ce soir je suis dans l'heureuse position de pouvoir invoquer deux raisons de satisfaction:

- d'une part l'inauguration de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Madrid et d'autre part

- la présence d'une forte délégation économique qui m'a accompagné dans la capitale espagnole.

L'Ambassade et la mission économique servent en fait la même cause: le resserrement des liens entre nos deux pays que ce soit au niveau politique, social, économique ou culturel.

Aucun nuage n'assombrit les relations hispano-luxembourgeoises.

Ceci n'est point un phénomène récent, mais remonte au début du 16<sup>e</sup> siècle lorsque Charles Quint - qui d'ailleurs à sa naissance reçut comme premier titre d'honneur celui de Duc de Luxembourg - et après lui la ligne espagnole de la Maison d'Autriche, héritèrent des Bourguignons ce qu'on appela à l'époque les Pays-Bas. Ce territoire correspond aujourd'hui aux trois pays du Benelux.

La ville de Luxembourg sise au carrefour de la France et de l'Allemagne avait dès le Haut Moyen-Age vocation à devenir place forte. A l'orée des temps modernes elle était devenue citadelle inexpugnable. Deux siècles plus tard rien ne sut mieux définir sa valeur stratégique que la référence à un autre bastion qui lui contrôlait l'entrée en Mer Méditerranée: Gibraltar. Luxembourg devint le Gibraltar du Nord, un terme - je vous assure - qui dans nos parages est parfaitement neutre et ne suscite aucune controverse.

L'ancienne place forte, la cathédrale, le Palais Grand-Ducal qui caractérisent toujours la silhouette de la ville, témoignent de la présence espagnole au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Fortes de ce passé mémorable, nos relations bilatérales ont connu ces dix dernières années un intense développement dont les visites d'Etat respectives et les réguliers contacts entre hauts responsables politiques de nos deux pays sont l'expression.

L'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne et l'OTAN a fait de nos deux pays des partenaires de tous les jours. Nous nous réjouissons de la participation de l'Espagne dans ces enceintes. Par ailleurs nous pouvons dire, en toute objectivité, que nous avons toujours été un ardent avocat de l'entrée de votre pays dans l'Union de l'Europe Occidentale.

J'aimerais donc saluer la signature aujourd'hui même par votre pays de l'Acte d'adhésion à l'Union de l'Europe Occidentale, qui constitue certainement un pas en avant dans la construction de l'Union Européenne

et permettra de renforcer la contribution européenne au sein de l'Alliance.

Berceau de la Communauté en 1952, la Ville de Luxembourg est une des capitales et héberge des institutions aussi renommées - pour n'en citer que quelques-unes - que la Cour de Justice, le Secrétariat du Parlement Européen, la Banque Européenne d'Investissement, la Cour des Comptes et le Conseil des Ministres pendant une partie de l'année.

Peut-être moins connue est l'économie dynamique et extrêmement diversifiée du Grand-Duché de Luxembourg qui ne se résume point en une place financière internationale.

Il est vrai que dans le domaine des services le Luxembourg s'est toujours fait l'avocat de la libre prestation prônée aujourd'hui par la Commission de Bruxelles. Le succès de sa place financière, démontre qu'il est possible d'affronter la concurrence à l'échelle mondiale, tout en assurant un contrôle efficace qui permet d'éviter les abus.

Pendant les quinze dernières années, le Luxembourg a su attirer quelque 130 banques et a réussi à drainer environ 10% de l'Euromarché. Le champ des activités financières s'élargit et se diversifie constamment. Ainsi depuis 1984 des efforts - couronnés de succès - ont été entrepris en direction de compagnies d'assurance et de réassurance.

Mais nous ne voyons pas le rôle de notre économie s'arrêter là: Le Luxembourg est plus qu'une place financière.

Les autorités de mon pays ont investi de grands efforts dans la diversification, à l'instar de ce qui se fait dans votre pays.

Nous avons évidemment le regard tourné vers la date-clé de 1992 à laquelle devra se réaliser le projet ambitieux pour l'Europe, de la création du marché unique. Ce véritable Marché Commun sans entraves renforcera les liens économiques entre tous les pays partenaires également entre l'Espagne et le Luxembourg.

Pour l'Espagne, 1992 est un objectif mobilisateur par excellence:

- En premier lieu cette date marque la célébration du cinq-centième anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Cet événement inaugura une ère nouvelle pour l'Europe entière. L'apport par l'Espagne de son capital de relations privilégiées avec l'Amérique Centrale et Latine a conféré une dimension nouvelle au tissu des relations extérieures noué par la Communauté.

- Ensuite à Séville, la ville dont était partie la flotille de Colomb pour la conquête des Amériques, le passé et l'avenir se rencontreront en 1992. L'exposition universelle sera l'occasion d'un grand rendez-vous des technologies de pointe orientées vers le futur. Le Luxembourg y aura sa place et compte contribuer au succès de cet événement.

- Enfin 1992 sera l'année du rendez-vous de la jeunesse du monde entier aux Jeux Olympiques de Barcelone.

Pour la Communauté Economique Européenne, l'année 1992 avec l'instauration du marché intérieur présente une double face: En même temps qu'elle constitue une grande chance pour l'expansion et la diversification de l'économie européenne, elle lance un défi à la compétitivité de nos entreprises tant en Europe que sur les marchés extérieurs.

Dans ce contexte j'aimerais souligner que l'évolution des économies de nos pays présente certains points communs. Nous cherchons tous les deux à développer des secteurs d'avenir pour sortir de structures trop longtemps axées sur les industries traditionnelles.

Au Luxembourg, nous avons entrepris un effort de diversification considérable. Notre économie a été en effet pendant des décennies caractérisée par une forte dépendance à l'égard du secteur de l'acier. La crise sidérurgique a rendu nécessaire une complète réorientation de la politique économique de mon pays.

Ainsi qu'il me soit permis de citer deux ordres de grandeur: En 1960, 80% de nos exportations de biens provenaient du seul secteur sidérurgique, aujourd'hui ce pourcentage est tombé à moins de cinquante.

En réponse aux difficultés structurelles dans ce secteur, un plan d'assainissement financé en partie par un effort de solidarité nationale a été élaboré.

Aujourd'hui, la sidérurgie luxembourgeoise est une des plus performantes du monde, sa productivité égalant celle du Japon.

Parallèlement, le Gouvernement a mené une politique de diversification industrielle et économique qui a porté ses fruits: des groupes internationaux prestigieux ont investi au Luxembourg où ils produisent pour des marchés extérieurs.

La situation géographique centrale de mon pays a été un facteur déterminant dans le choix de ces entreprises. Mais ces succès ont également été facilités par la grande stabilité politique et sociale qui y règne.

Par ailleurs, même si le Luxembourg est un pays à hauts salaires, un niveau de productivité des plus élevés y va de pair avec un coût salarial global compétitif en raison de charges sociales relativement modérées.

L'existence d'un grand marché rendra indispensable une coopération plus poussée des entreprises européennes notamment par une utilisation accrue des réseaux commerciaux respectifs. Les entreprises de nos deux pays sont ouvertes à toutes les formules de collaboration et c'est à dessein qu'une importante mission économique a été associée à l'ouverture de notre Ambassade. Cette mission fait suite à celle que vient de conduire S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire et il y a exactement un an en cette même ville de Madrid et dans d'autres centres industriels. Je suis persuadé que des contacts prometteurs se noueront également entre entreprises espagnoles et luxembourgeoises.



Permettez-moi d'évoquer un secteur d'avenir, qui à mon avis pourrait se prêter à une coopération fructueuse entre nos deux pays. Comme vous le savez, le Luxembourg a toujours su garder une position privilégiée et jouer un rôle pionnier dans le domaine audio-visuel. Le satellite ASTRA qui sera mis en orbite au début du mois prochain diffusera 16 programmes de télévision et couvrira pratiquement l'Europe entière.

C'est avec grand intérêt que nous constatons que l'Espagne a décidé également de renforcer sa présence dans l'espace audio-visuel européen.

Nos deux pays contribueront ainsi conjointement au développement de la radiodiffusion transfrontalière en Europe.

La mise en commun de l'expérience acquise de nos radiodiffuseurs respectifs pourrait constituer le point de départ d'une collaboration à l'échelle européenne.

Si le Luxembourg s'est toujours trouvé en première ligne pour demander l'achèvement du marché intérieur, c'est qu'il préfigure en quelque sorte sur son territoire ce que sera l'Europe de 1992. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on sait que mon pays exporte quatre-vingt-dix pour cent de ce qu'il produit et importe la quasi-totalité de ce qu'il consomme. La situation économique de mon pays est un exemple probant de ce que l'ouverture du marché national à la concurrence ne peut être que bénéfique.

L'objectif du Grand Marché requiert cependant de tous les pays de la Communauté des efforts d'adaptation particuliers. Ainsi, le Luxembourg se prépare-t-il activement par la mise en place de tables rondes sectorielles pour mobiliser toutes les énergies. De même, le Gouvernement a-t-il réduit considérablement la pression fiscale, y compris celle sur les sociétés.

Mais si la Communauté veut réussir le pari de l'ouverture en 1993, elle doit également créer les conditions d'un rapprochement des économies de ses Etats membres.

Dans ce contexte, j'aimerais relever l'appui que le Luxembourg a toujours apporté au renforcement de la cohésion de la Communauté et en particulier au doublement des fonds structurels. Il s'agit là en effet à nos yeux d'une condition de réussite du marché intérieur.

Dans cette même optique, le Luxembourg apprécie les démarches entreprises en vue de créer l'Europe sociale. Nous savons que nous partageons avec la future Présidence espagnole cette conception d'une Europe sociale qui pourra assurer à tous ses citoyens un niveau de vie convenable.

Notre propre expérience avec le dialogue tripartite entre employeurs, salariés et gouvernement nous fait dire que c'est un garant de la paix sociale indispensable à la construction de l'Europe.

Permettez-moi de terminer sur un air d'évasion en soulignant les attraits de mon pays peu connus en Espagne: Ses paysages pittoresques, sa bonne gastronomie et le calme que l'on peut encore y respirer et qui font de lui un pôle touristique.

S'il est vrai que mes compatriotes ont plutôt tendance à venir en Espagne pour passer leurs vacances, les relations aériennes excellentes qui pourront sans doute encore être élargies autoriseraient certes une découverte du Luxembourg par vos citoyens.

Je vous invite donc à venir visiter vous-mêmes ces lieux en partie témoins de votre propre civilisation. En lançant cette invitation je me serais efforcé de rééquilibrer quelque peu la balance touristique qui penche désespérément du côté espagnol.

## Remise des Médailles d'Or Jean Monnet à Lausanne

Le 4 novembre 1988 a eu lieu à Lausanne, à l'initiative de l'Université de Lausanne, de la Fondation Johann Wolfgang von Goethe, de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe et du Centre de Recherches Européennes, la remise des Médailles d'Or Jean Monnet, décernées cette année-ci à trois récipiendaires, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg, l'Université de Bologna et Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés Européennes.

A cette cérémonie, organisée dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance de Jean Monnet et qui se déroulerait en présence de nombreuses personnalités, le Luxembourg était représenté par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Mon-

sieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement.

Après l'allocution de bienvenue de Monsieur Pierre Ducrey, Recteur de l'Université de Lausanne, et la laudatio des récipiendaires par Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français et Président du Jury, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés européennes et Monsieur Fabio Roversi-Monaco, Recteur de l'Université de Bologna. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Messieurs les Conseillers d'Etat du Canton de Vaud,  
Monsieur le Syndic de Lausanne,  
Monsieur le Recteur,  
Monsieur le Président de la Fondation Johann Wolfgang von Goethe,  
Monsieur le Président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège et un honneur exceptionnels que de pouvoir exprimer aux hautes personnalités académiques qui ont créé le Prix Jean Monnet ainsi qu'à Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français et Président du Jury européen de même qu'aux distingués membres de son Comité, les plus vifs remerciements et la gratitude du peuple luxembourgeois qui se voit associé à cette occasion à deux autres récipiendaires prestigieux: l'Université de Bologne qui vient de fêter son 900e anniversaire, et le Président de la Commission européenne, Monsieur Jacques Delors.

La remise du Prix Jean Monnet nous remplit de fierté et prend pour mes compatriotes et moi-même un relief particulier en raison de la date même où se tient cette cérémonie solennelle en effet, c'est dans exactement cinq jours, le 9 novembre, que l'Europe entière commémorera le 100e anniversaire de celui qui a été élevé par les 12 Chefs d'Etat et de Gouvernement à la dignité de "citoyen d'honneur de l'Europe".

Comment ne pas évoquer devant un auditoire où sont réunis tant d'éminentes personnalités du monde politique, culturel et scientifique et plus particulièrement au bord des rives du Lac Léman cette épopée - car c'en fut une, en dépit de son échec tragique - la Société des Nations: Première tentative généreuse et courageuse visant à assoir les relations entre les peuples et Etats sur de nouvelles bases, au lendemain de la Première Guerre Mondiale?

De 1920 à 1923, Jean Monnet s'est en effet trouvé directement associé à cette entreprise en tant que secrétaire général adjoint de la S.D.N. Il en connut les espoirs, mais il en perçut également rapidement les faiblesses et les limites. Les causes de l'échec de la Société des Nations sont multiples et complexes.

Dans sa réponse lors de la cérémonie, où il lui fut conféré le titre de "docteur honoris causa" de l'Université de Lausanne, qui nous accueille aujourd'hui, Jean Monnet commente ainsi le bilan de ses années genevoises, je le cite:

"La leçon que l'échec de la Société des Nations m'a apprise c'est que pour établir une action commune d'une manière durable entre différents pays, il faut qu'ils donnent quelque chose d'eux-mêmes et créent une forme d'action commune qui ne soit pas une simple coopération.

Ce quelque chose est une partie des souverainetés nationales graduellement fusionnées au sein d'institutions communes."

Toute l'oeuvre, toute la méthode de Jean Monnet sont contenues dans ces quelques phrases précises, dénuées

d'emphase, mais si riches de sens, caractéristique du style et de la pensée de l'homme dont nous honorons la mémoire aujourd'hui.

Il fallut une autre guerre encore plus atroce pour permettre enfin au message de Jean Monnet, partagé par un petit nombre de fidèles amis, d'être entendu. Ce message a été compris à sa juste valeur et dans toute sa profondeur par ce groupe de personnalités exceptionnelles qui présidaient aux destinées de l'Europe de l'après-guerre, groupe au sein duquel je mentionnerai - vous m'en excuserez, fierté nationale oblige - le Luxembourgeois Joseph Bech, dont les chemins s'étaient déjà croisés avec ceux de Monnet du temps de la S.D.N.

D'abord de manière prudente, tant l'approche était innovatrice et les enjeux énormes, puis avec conviction et enthousiasme, mon pays s'est engagé dans cette formidable aventure lancée un 9 mai 1950 dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay par l'éminent homme d'Etat français et le grand Européen, Robert Schuman, dont nous nous plaignons par ailleurs à relever l'origine luxembourgeoise.

Le Luxembourg, modeste par sa taille comme par le nombre de ses habitants qui a subi tous les contrecoups de l'affrontement séculaire entre la France et l'Allemagne, a pu mesurer au cours de ses 150 ans d'indépendance les potentialités de son insertion dans des ensembles économiques plus larges. Sa réponse au projet de constitution d'une communauté économique du charbon et de l'acier ne pouvait dès lors qu'être positive.

La vocation européenne du Luxembourg a été mise en lumière dès les débuts par l'installation dans notre capitale de la Haute Autorité de la CECA présidée par Jean Monnet. Je ne résiste pas au plaisir de citer ces quelques phrases extraites de ses Mémoires qui traduisent bien l'atmosphère qui régnait à l'aube du 24 juillet 1952, au terme d'une nuit de discussions difficiles sur la question du siège des institutions de la CECA.

"Alors on entendit la voix de Bech qui semblait jusquelà somnoler: "Je propose que le travail commence aussitôt à Luxembourg, cela nous donnera le temps de réfléchir à la suite." Tout le monde fut soulagé et c'est ainsi que la CECA eut son siège "précaire" dans une petite ville qui est devenue un carrefour de l'Europe".

La décision était tombée le 24 juillet, le 10 août la Haute Autorité commençait ses travaux à Luxembourg sous la conduite dynamique de son président. On se souvient encore à Luxembourg des lumières qui souvent restaient allumées tard dans la nuit, place de Metz, où Monnet et ses collaborateurs dévoués jetaient les fondations solides de la construction européenne.

Jean Monnet restera à Luxembourg jusqu'au moment où il quittera la présidence de la Haute Autorité en juin 1955 pour se consacrer entièrement à son action au sein du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe qu'il allait créer la même année. Tout au long de son séjour dans sa résidence luxembourgeoise, au Bricherhaff, à deux pas du Centre européen du Kirchberg, cet homme aux profondes racines rurales appréciera les longues marches à travers les champs et les

forêts qui sa vie durant lui ont permis de se ressourcer et de fortifier sa concentration d'esprit unique.

C'est la vie et l'oeuvre de cet homme, ainsi que les liens multiples qu'il entretint avec le Luxembourg, qui sont au centre des multiples célébrations prévues dans mon pays dans les jours et les semaines à venir.

Aujourd'hui encore cette oeuvre nous interpelle et nous force à sortir des chemins battus et à dégager les axes du progrès de la construction européenne.

Pour scruter l'avenir, reportons-nous aux origines et tout d'abord à cette déclaration du 9 mai 1950, si heureusement inspirée par Jean Monnet, qui contient cette phrase désormais célèbre:

"L'Europe ne se fera pas d'un seul coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait".

Près de 40 ans plus tard, cette formule continue à nous montrer la voie, la voie d'une progression pragmatique et graduelle vers l'objectif que nous nous sommes fixés, notamment dans l'Acte Unique négocié à Luxembourg, à savoir la réalisation d'une Union européenne.

Sur le chantier européen des fondations solides ont été établies et les pierres angulaires ont été mises en place. Au cours des 3 décennies d'histoire communautaire, une architecture s'est nettement dessinée dans certains secteurs, clairement ébauchée dans d'autres.

A présent les 12 architectes se rassemblent pour discuter de la poursuite de l'entreprise: il faut consolider certaines pièces, redresser des pans de murs qui s'avèrent mal construits, décider de l'ordre des priorités et du rythme des travaux à effectuer.

Faut-il s'étonner que des vues diverses s'expriment à ce stade crucial? Je reste pour ma part convaincu que cette construction ne pourra se maintenir et prospérer que dans la mesure où elle continue à correspondre aux aspirations profondes de tous ses habitants et que dès lors elle prend en compte la diversité de leurs apports et de leurs besoins.

C'est cette synthèse que nous devons rechercher, c'est elle la clé du succès futur de notre entreprise commune.

Permettez-moi de citer dans ce contexte ces quelques phrases prononcées récemment par S.A.R. le Grand-Duc Jean:

"Le processus vers l'union de nos peuples n'a de chance d'aboutir que dans le respect de leurs libertés propres et dans la reconnaissance et la préservation de leurs intérêts communs.

La démocratie, notre bien le plus précieux, trouve sa base dans des principes et les règles destinés à respecter l'individualité et garantir la diversité, même dans ses expressions minoritaires. En conséquence la Communauté Européenne ne saurait se réduire à la loi de la seule majorité. Elle doit nécessairement respecter le droit à l'existence et à l'expression de tous ses membres en tenant compte des particularités et des capacités de chaque pays." (fin de citation)

Sur le chantier européen beaucoup reste à faire: toutes les énergies sont actuellement mobilisées pour la réalisation de cet objectif central que représente l'achèvement du grand Marché Intérieur Européen.

Déjà dans les esprits germent et foisonnent les idées qui marqueront les débats politiques des prochaines années:

- la réalisation d'une véritable Union Economique et Monétaire,
- l'approfondissement de la dimension sociale de notre Communauté.
- la création d'une Europe des nouvelles technologies et de la communication,
- l'émergence d'une Europe de la culture,
- Le renforcement du rôle de l'Europe dans le monde, à travers la politique européenne de sécurité, voilà les ailes nouvelles du bâtiment que nous sommes en train de construire ensemble.

Devant l'ampleur des tâches qui nous attendent faut-il céder au découragement, voire au doute?

Certes non, si nous prenons à coeur le message de cet infatigable artisan de l'Europe dont le souvenir est si vivant à travers cette cérémonie émouvante, pour laquelle je voudrais remercier toutes les personnalités éminentes qui y ont pris part. Ecoutons encore ces paroles de Jean Monnet qui tracent la voie à suivre et par lesquelles je voudrais terminer mon allocution:

"Vous m'avez demandé "Est-ce que les Etats-Unis d'Europe ne sont pas une utopie?" Je pense que dans toute grande entreprise humaine, pour qu'elle puisse réussir, il y a toujours une part de rêve.

Mais le rêve, s'il dure, devient un jour une réalité, parce qu'alors les hommes s'attachent à surmonter les difficultés nécessaires à sa réalisation.

Graduellement le rêve s'efface et sa réalisation apparaît. C'est notre cas, c'est le cas de l'unité de l'Europe."

A l'orée du 21<sup>e</sup> siècle, cette unité de l'Europe demeure notre première ambition.

# Inauguration de l'exposition commémorant le centenaire de la naissance de Jean Monnet

Le 5 octobre 1988 a eu lieu au Théâtre Municipal de Luxembourg l'inauguration de l'exposition organisée à l'occasion du centenaire de Jean Monnet par le gouvernement luxembourgeois en collaboration avec les services de la Commission des Communautés européennes à Luxembourg, la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne et le Cercle Philatélique Europhil. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jacques F. Poos Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur le Professeur Henri Rieben, Président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Monsieur Oege Weys, Président du Cercle Philatélique Europhil. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 9 novembre 1888 est né un homme qu'à juste titre nous considérons comme l'un des pères de l'Europe et dont le 100e anniversaire est commémoré ces jours-ci à travers toute l'Europe.

Jean Monnet a laissé un héritage qui ne peut laisser le Luxembourg indifférent.

L'exposition que nous allons inaugurer sous peu vous permettra d'en mesurer à la fois la richesse et la diversité.

Hier à Lausanne au cours d'une cérémonie à la fois solennelle et émouvante, le Prix Jean Monnet 1988 a été remis au Grand-Duché de Luxembourg, tout comme à l'Université de Bologne - la plus ancienne et la plus illustre des universités européennes - qui fête cette année son 900e anniversaire - ainsi qu'au Président de la Commission Jacques Delors.

A propos de la remise au Luxembourg de la médaille d'or Jean Monnet, je m'en voudrais de ne pas vous donner lecture du télégramme que je viens de recevoir de la part du Ministre Fédéral des Affaires Etrangères, Monsieur Hans-Dietrich Genscher:

"Sehr geehrter Herr Außenminister,

Zur Verleihung des Jean-Monnet-Preises an das Großherzogtum Luxemburg übersende ich Ihnen meine herzlichen Glückwünsche.

Damit ehrt die Johann Wolfgang von Goethe-Stiftung einen Mitgliedstaat der Europäischen Gemeinschaft, dem diese Auszeichnung in hohem Maße gebührt.

Als Gastland zahlreicher Institutionen der Gemeinschaft, als Geburtsstätte der Einheitlichen Europäischen Akte, die der Europäische Rat im Jahre 1985 unter Luxemburger Vorsitz verabschiedete, und als engagierter und verlässlicher Partner europäischer Integration hat das Großherzogtum Luxemburg große und bleibende Verdienste um die europäische Einigung erworben.

Ihr  
Hans-Dietrich Genscher  
Bundesminister des Auswärtigen  
der Bundesrepublik Deutschland"

Dans sa "laudatio" des trois récipiendaires, Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, a présenté Jean Monnet comme

- homme d'action
- homme de conviction
- homme de vision

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, de m'attarder quelque peu sur cette 3e dimension; Jean Monnet "l'homme de vision".

Il faut distinguer entre hommes ordinaires et visionnaires:

L'homme ordinaire perçoit l'histoire à l'aune de sa propre espérance de vie.

Le visionnaire, le bâtisseur, par contre, regarde au-delà de sa vie et parfois même au delà de son siècle.

Mais il y a deux sortes de visionnaires:

Les visionnaires qui se trompent et les visionnaires qui gagnent leur pari.

Avec un recul suffisant de l'histoire, je crois que nous pouvons constater aujourd'hui que Jean Monnet a gagné ses trois paris:

- le pari de la paix,
- le pari des institutions communautaires, et
- le pari de la prospérité économique.

## 1. La Paix

Reconcilier la France et l'Allemagne, réunir les industries de base de la guerre et empêcher le réarmement, construire la paix sur une base objective: tels étaient ses objectifs.

Dès 1943, en pleine guerre, Monnet dessine les contours de l'Europe à bâtir:

"Il n'y aura pas de paix en Europe", écrit-il à Alger, "si les Etats se reconstituent sur une base de souveraineté nationale, avec ce que cela entraîne de politiques de prestige et de protection économique... Les pays d'Europe sont trop étroits pour assurer à leurs peuples la prospérité que les conditions modernes rendent possible et par conséquent nécessaire... Leur prospérité et les développements sociaux indispensables sont impossibles, à moins que les Etats d'Europe ne se forment en une Fédération ou une "entité européenne" qui en fasse une unité économique commune".

"Faire l'Europe, c'est faire la paix" a encore écrit Jean Monnet.

Eh bien, c'est fait!

Aujourd'hui aucune guerre ne pourrait plus partir du territoire européen.

## 2. Les institutions

Notre Communauté n'est pas uniquement un grand espace économique.

L'Europe des Douze est une communauté de droit basée sur des institutions communes.

Jean Monnet, visionnaire, avait bien compris l'importance qu'il fallait attacher au domaine institutionnel: "la vie des institutions", a-t-il écrit, "est plus longue que celle des hommes".

La véritable innovation institutionnelle du Traité de la CECA était la supra-nationalité, en d'autres mots, le transfert de souveraineté des parlements nationaux à des institutions communes.

Ainsi la Haute Autorité, dont Jean Monnet était le premier président, préfigure-t-elle le premier gouvernement à l'échelle européenne. La Cour de Justice Européenne était la première juridiction dont les arrêts sont directement exécutoires sur le territoire des Etats membres.

Le véritable fait nouveau était d'apporter la preuve que de tels transferts de souveraineté étaient non seulement possibles mais nécessaires.

Le débat qui se poursuit aujourd'hui démontre qu'il est infiniment plus facile d'abandonner certains attributs de souveraineté nationale dans le domaine des douanes comme dans ceux de la monnaie et de la fiscalité. Mais Jean Monnet a vu juste en soulignant que pour faire l'Europe, il est indispensable que les Etats "donnent quelque chose d'eux-mêmes".

"L'avenir de l'Europe dépend de sa volonté d'organiser une union de nations dans laquelle chacune doit être d'accord de sacrifier une partie de son indépendance économique, politique et militaire pour le bien de la communauté dans son ensemble".

Depuis cette époque troublée, depuis surtout la fameuse déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, si heureusement inspirée par Jean Monnet, à l'Acte Unique Européen et à l'achèvement du grand marché intérieur aujourd'hui, que de chemin parcouru!

Aujourd'hui, un nouveau débat est lancé sur l'avenir de la construction européenne. Je suis convaincu que ce débat, nous devons l'aborder de manière mesurée et pragmatique, sans a priori dogmatique, sans non plus perdre de vue l'objectif que nous nous sommes fixés dans l'Acte Unique de Luxembourg: celui de transformer l'ensemble des relations entre Etats membres en une Union européenne. Partie prenante dès la première heure de la construction européenne, le Luxembourg ne peut que souscrire à cet objectif, même si les

voies et moyens les plus aptes à l'atteindre restent l'objet d'une discussion importante que nous devons mener.

Puissent les responsables d'aujourd'hui méditer cette leçon de modestie déjà contenue dans le discours que Jean Monnet a prononcé en octobre 1957 devant le "Cotton Board" à Harrogate: "Les Etats-Unis d'Europe doivent être assez souples parce que des Républiques comme l'Allemagne, la France ou l'Italie, ou des monarchies comme la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, vivent harmonieusement ensemble, - ou il n'y aura pas d'Etats-Unis d'Europe".

## 3. La prospérité économique

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'objectif était de relever le défi de la reconstruction économique de l'Europe et de faire bénéficier les consommateurs et les travailleurs des fruits de la croissance.

Les moyens préconisés par Jean Monnet étaient aussi divers qu'originaux:

- mettre fin aux cloisonnements et libérer ainsi les forces du grand marché;

- abolir les discriminations et les inégalités;

- discipliner les prix et la concurrence;

- financer par des moyens communautaires l'investissement productif dans les secteurs de base;

- affirmer le rôle d'une Europe reconstruite face aux défis américain, russe et japonais.

Là encore, l'on peut constater, avec le recul de l'histoire, que les entreprises européennes - celles relevant de la CECA, mais également toutes les autres - ont fait l'apprentissage de la concurrence à l'échelle européenne, cela sans heurts notables et sans catastrophes.

Le résultat a été un accroissement des échanges et un essor prodigieux de la production.

La pari gagné a été bénéfique pour les travailleurs. Au début des années 1950 les salaires ont fortement progressé et la construction de logements sociaux a été relancée, grâce aux fonds de la CECA.

D'une manière générale le niveau général de la vie s'est amélioré dans tous les Etats membres. Le principe de l'"harmonisation dans le progrès", inscrit dans le Préambule du Traité, a été appliqué à la lettre.

De cette harmonisation dans le progrès, mon pays, le Luxembourg, a bénéficié peut-être plus que d'autres...

C'est une raison, aujourd'hui, d'être reconnaissant à Jean Monnet.

En tant que premier président de la Haute Autorité il a établi à partir de Luxembourg les fondations de la construction européenne. Ces fondations tiennent solidement depuis plus de 30 ans.

Ecoutons encore ces quelques phrases extraites de ses Mémoires qui témoignent bien de l'atmosphère qui

caractérisait cette période des commencements de l'Europe communautaire:

"Les cérémonies achevées, tous les visiteurs reprirent le train. Nous restions seuls pour commencer une oeuvre qui n'avait pas de précédent. Les lumières de la petite ville s'éteignirent tôt, comme à l'habitude. Seules les fenêtres de l'immeuble de la place de Metz restèrent éclairées fort avant dans la nuit. C'était une autre habitude qui s'instaurait, celle des pionniers de l'Europe qui ne connaîtraient plus de repos".

Et quelques pages plus loin, Monnet, parlant de Luxembourg, écrit:

"Ces allées et venues en nombre incalculable firent en quelques mois de Luxembourg le centre d'une vie internationale, intense, si bien que nous pouvions jouir à la fois de l'isolement dans une petite principauté cernée par les magnifiques forêts de sapins et d'un contact incessant avec tous les points de l'Europe" (fin de citation).

Comme vous constaterez en parcourant le plateau de Kirchberg, ce rôle de Luxembourg comme siège d'institutions européennes s'est grandement amplifié depuis cette époque et il est appelé à se développer encore dans les années à venir.

Monsieur le Professeur Rieben, Cher maître,

Cet homme dont je viens d'évoquer brièvement l'oeuvre et de citer les écrits, vous lui avez consacré une large part de vos travaux scientifiques et de votre vie même. En tant que président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, vous avez accompli, inspiré et rendu possible un magnifique travail d'étude et de recherche non seulement sur la personne de Jean Monnet, mais également sur le processus d'intégration européenne.

Et je suis fier de pouvoir faire aujourd'hui publiquement état de la grande dette intellectuelle que je dois à votre enseignement si riche à l'Université de Lausanne.

\*\*\*

Je sais par ailleurs que vos attaches avec le Luxembourg sont multiples et anciennes ...

Il m'est permis aujourd'hui - et je ne m'en priverai point - de rendre hommage à vos qualités de Professeur d'Université, de militant européen et d'ami du Luxembourg.

Déjà les travaux préparatoires de votre propre thèse de doctorat vous ont mis en contact avec la réalité luxembourgeoise. Votre thèse porte le titre évocateur "Des Ententes de Maîtres de Forges au Plan Schuman". En analysant ce qu'on peut appeler la préhistoire de la CECA, vous avez été confronté avec l'Entente Internationale de l'Acier (l'AIEA). Dans la mise au point et l'animation de l'AIEA un grand Luxembourgeois a joué un rôle capital: Emile Mayrisch. Il avait compris qu'un petit pays qui héberge une grande industrie a besoin plus que les autres de l'ouverture des frontières et de la solidarité internationale. L'on sent à travers vos écrits que vous avez été passionné par le personnage d'Emile Mayrisch.

Ensuite, comme jeune Professeur à l'Université de Lausanne et titulaire de la chaire d'économie nationale à l'Ecole des HEC, vous avez été le premier enseignant à parler de l'intégration européenne: Des centaines d'étudiants luxembourgeois ont suivi cet enseignement. Vous leur avez communiqué votre foi en l'Europe.

Il n'est pas exagéré en effet de vous qualifier de militant européen. Déjà à la fin des années 1950 vous lancez le "Centre de Recherches Européennes" de l'Université de Lausanne qui, depuis, a édité plus de 150 de ses renommés "cahiers rouges". Puis vous fûtes le premier secrétaire administratif du "Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe" créé par Jean Monnet. Enfin, il vous revenait de présider la "Fondation Jean Monnet" dont vous conservez les archives à la ferme de Dorigny, cet havre de paix et de réflexion installé en plein campus de l'Université de Lausanne.

Votre troisième passion, Monsieur le Professeur, était la sidérurgie. En suivant l'aventure industrielle luxembourgeoise vous avez été frappé par une expérience spirituelle: Colpach. Colpach que vous avez qualifié de "petit noyau de la future Europe" a été entre les deux guerres le point de rencontre des intellectuels, écrivains et penseurs de France, d'Allemagne et d'autres nations du vieux continent.

Dans la "Bataille de l'Acier" vous avez relaté la lutte de survie de la sidérurgie européenne devant les redoutables concurrents des pays neufs.

Enfin il faut rappeler, cher Monsieur Rieben, qu'en 1950 vous avez mis vous-même les mains à la pâte lorsque le Gouvernement luxembourgeois vous avait appelé pour rendre un arbitrage dans un difficile conflit social. Grâce au résultat de cet arbitrage - le fameux "franc Rieben" - la menace d'une grève a pu être écartée. Cela a justement évité à la sidérurgie luxembourgeoise d'être entraînée dans un conflit qui, au début des années 1960, a eu des conséquences néfastes dans d'autres pays notamment en Belgique. On peut même expliquer le fait que la sidérurgie luxembourgeoise était la première à résoudre sa difficile restructuration par le dénouement heureux du conflit de 1960? En tout cas, c'est de cette époque que date le début de la concertation sociale au Luxembourg, concertation qui a abouti à la fin des années 1970 à la tripartite et au "modèle luxembourgeois".

C'est en vous rendant à Luxembourg pour préparer votre arbitrage que vous vous êtes lié d'amitié avec les représentants du Gouvernement de l'époque, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat et Monsieur Paul Elvinger, Ministre de l'Economie, mon ancien "patron". Il y avait encore, autour de la table les syndicalistes Antoine Krier, Antoine Weiss et Léon Wagner qui lui représentait les syndicats chrétiens. L'ARBED était dirigée par Monsieur Félix Chomé. Avec toutes ces personnalités vous n'avez cessé de garder un contact nourri.

Aujourd'hui, il m'est un réel plaisir de vous accueillir ici à Luxembourg, de même que votre collaborateur Dr. Martin Nathusius. L'appui concret et efficace de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe que vous présidez, nous a été fort précieux, pour ne pas dire indis-

pensable, dans l'organisation de cette exposition, dédiée au bien-nommé "citoyen d'honneur de l'Europe" et nous vous en remercions.

Ces remerciements s'adressent également aux services de la Commission à Luxembourg ainsi qu'au Directeur du Bureau de presse et d'information de la Commission à Luxembourg.

L'exposition de publications se rapportant à la vie et l'oeuvre de Jean Monnet a été rendue possible grâce à l'obligeante collaboration du Directeur de la Bibliothèque nationale, M. Jules Christophory.

L'organisation par les bons soins de M. Oege Weys et de ses collègues de l'exposition philatélique Europhilex 1988 consacrée à Jean Monnet et à l'Europe montre

à l'évidence, si besoin il y avait, qu'aujourd'hui l'idée européenne a largement dépassé le cercle restreint des hommes politiques, des hauts fonctionnaires et des diplomates au sein duquel les Communautés européennes ont pris forme dans les années 50 pour devenir une réalité de tous les jours.

Monsieur le Professeur Rieben, vous avez décrit Luxembourg comme "un des plus intéressants laboratoires politiques et économiques de l'intégration européenne".

Le Gouvernement luxembourgeois est donc particulièrement honoré que vous soyez revenu travailler dans ce laboratoire pour nous parler d'un grand européen dont à travers la fondation Monnet que vous présidez, vous êtes en quelque sorte le dépositaire spirituel.

## Visite à Luxembourg de Monsieur George Vassiliou, Président de la République de Chypre

Le 15 novembre 1988, Monsieur George Vassiliou, Président de la République de Chypre, accompagné de Monsieur Jacovou, Ministre chypriote des Affaires étrangères, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Lors de son séjour à Luxembourg, Monsieur Vassiliou a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal et il a eu des entretiens à la Chambre des Députés ainsi qu'une entrevue avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Pour sa part, le Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre a eu des entretiens avec Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur des hôtes chypriotes par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et par Monsieur George Vassiliou, Président de la République de Chypre. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

### Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, au nom du Gouvernement luxembourgeois, une chaleureuse bienvenue dans notre pays. C'est pour moi un grand honneur et une grande joie de pouvoir vous accueillir aujourd'hui à Luxembourg. Votre visite au Grand-Duché est la preuve des liens d'amitié qui unissent nos deux pays.

Les entretiens que nous avons eus au cours de la journée au sujet de questions internationales et bilatérales ont montré que nos deux pays partagent une philo-

sophie commune concernant les relations entre Etats sur la base de la défense de la démocratie et selon le principe de la coopération entre nations. Nous avons également pu constater qu'il existe des possibilités d'étendre la coopération entre nos deux pays et de développer notamment des liens plus serrés sur le plan économique.

Nos deux pays se sont déjà engagés dans leurs relations bilatérales par la signature de deux accords, l'un relatif aux transports aériens et l'autre au tourisme. Ces deux accords vont sans doute contribuer à renforcer la connaissance mutuelle entre nos peuples en garantissant un échange plus fréquent des visites entre nos concitoyens. Je me félicite de ce que notre compagnie d'aviation nationale a commencé depuis quelque temps à desservir votre pays, donnant ainsi la possibilité à mes compatriotes d'apprécier les charmes de votre île.

Certes, l'histoire récente de votre pays a connu ses difficultés. Les événements qui ont mené à l'invasion et à la division de votre patrie ont été une époque particulièrement douloureuse. Jusqu'à ce jour le Luxembourg a toujours apprécié les efforts du Gouvernement de Chypre, seul représentant légitime de la République, dans sa quête pour maintenir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre. Aussi espérons-nous que les contacts qui ont été établis entre les deux communautés vont permettre un jour de revenir à une situation plus satisfaisante, ce sera un pas dans la direction de surmonter la division actuelle. Je ne doute pas que vous, Monsieur le Président, arriviez à contribuer à une juste solution de ce problème douloureux.

Nonobstant cet état de fait, la Communauté Européenne a continué et approfondi sa coopération avec la République de Chypre. Il y a un an, ici à Luxembourg,

le protocole organisant l'Union douanière entre Chypre et la Communauté a été signé. Notre association date de 15 ans et notre accord d'association, complété par des protocoles financiers, a permis à nos relations commerciales de se développer en dépit de la compétition croissante entre les producteurs agricoles méditerranéens. Ainsi la communauté a été et sera, comme il convient, votre premier partenaire commercial.

A une époque où l'Europe des Douze travaille au renforcement de ses liens intérieurs en vue de l'achèvement du grand Marché Unique à l'horizon 1992, notre étroite collaboration gagne encore en importance. L'intention des Douze n'est certainement pas de former - comme d'aucuns le craignent - une forteresse Europe qui élèverait des barrières à l'égard des autres nations, mais de conférer une plus grande cohésion à l'idée européenne en libérant le commerce intercommunautaire de toutes entraves. Par ailleurs, l'Europe restera une maison ouverte à la coopération avec les autres pays et je suis convaincu que la République de Chypre demeurera l'un de ses partenaires privilégiés. En effet, en quelques années l'union douanière entre Chypre et la Communauté devra être parfaite. Et, en attendant la coopération aura pris son plein essor, notamment entre les entreprises de votre pays et de la Communauté.

Ce n'est que par l'intensification de nos échanges que nous nous pouvons assurer ces avantages mutuels qui, en fin de compte, pourront seuls contribuer à améliorer le niveau de vie de nos peuples.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Luxembourg, de par sa nature, est particulièrement sensible aux intérêts des petits pays face aux nouvelles réalités qui vont être créées jusqu'en 1992 et que vous trouverez en nous un ami fidèle et attentif à vos intérêts.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir lever vos verres avec moi et de boire à la santé du Président de la République de Chypre, M. Vassiliou ainsi qu'à l'amitié entre le peuple chypriote et luxembourgeois.

### **Discours de Monsieur George Vassiliou, Président de la République de Chypre**

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous remercie de l'occasion que vous m'avez offerte de visiter votre beau pays, dont les traces de l'histoire illustre n'échappent pas à l'attention du visiteur.

Je vous remercie également de cette occasion qui m'a permis de vous rencontrer, ainsi que d'éminentes personnalités de votre pays, pour avoir avec vous un échange de vues sur les rapports bilatéraux qui existent entre nos deux pays et sur les événements d'importance majeure qui se développent et sont en train de façonner l'avenir de l'Europe.

Les similitudes et les points communs qui existent entre nos deux pays sont nombreux.

Nous sommes en effet deux petits pays, membres de la famille européenne, et qui partagent des idéaux et des principes communs: ceux de la démocratie et du respect des droits de l'homme, qui sont les piliers de la civilisation européenne.

Bien qu'il soit ce qu'on appelle un petit pays, le Luxembourg a su en outre vivre et s'exprimer librement, à égalité avec ses partenaires.

Il joue un rôle très constructif dans l'évolution des événements en Europe, dois-je rappeler que c'est sous sa présidence, en décembre 1985, que s'est prise la décision du Marché Unique.

C'est à Luxembourg que Robert Schuman est né.

C'est ici que Gaston Thorn et Pierre Werner ont oeuvré à la réussite de vos ambitions politiques.

Le Luxembourg a également atteint un niveau de développement économique des plus remarquables et offre à son peuple un niveau de vie très élevé.

Je me réjouis tout particulièrement du fait que nos rapports bilatéraux ne cessent de s'accroître, à la satisfaction de nos deux pays.

Nous apprécions les contacts établis par nos Ministres des Affaires Etrangères et les visites qu'ils se sont rendues.

Monsieur le Premier Ministre, avec votre pays, nous avons récemment signé un accord dans le domaine du tourisme, ainsi qu'un autre dans le domaine des transports aériens.

Nous nous en réjouissons et nous sommes prêts à étendre cette coopération dans d'autres domaines.

Pour cela, ainsi que pour votre compréhension des rapports de Chypre avec la Communauté Economique Européenne, nous vous sommes reconnaissants.

Nous apprécions également le soutien que votre gouvernement ne cesse de manifester à l'égard des efforts que nous déployons pour trouver une solution au problème cyprite-, solution qui soit conforme aux principes de l'indépendance, de l'intégrité et de l'unité de Chypre.

Dans ce cadre, nous avons accepté la proposition du Secrétaire Général des Nations Unies d'un dialogue avec le chef de la communauté cyprite turque.

Ainsi qu'il m'a été donné de le souligner à plusieurs reprises, je crois que le problème cyprite peut être résolu et peut l'être vite.

Nous avons accepté le principe d'un système fédéral à deux régions, dont nous croyons qu'il peut garantir le développement et la prospérité de l'ensemble de la population de l'île, sans que l'indépendance ni l'unité de l'Etat en soient affectées.



Notre combat vise à préserver le caractère démographique de l'île, ce qui suppose le départ de tous les colons anatoliens.

Notre but est d'assurer un avenir pacifique, à un pays démilitarisé, et où les libertés fondamentales de circulation, d'établissement et de propriété, ainsi que les droits de l'homme, soient reconnus et respectés.

J'espère et je souhaite que l'année 89 marque la fin du drame du peuple cyprite.

J'espère et je souhaite que l'Europe contribue à l'aboutissement de ces efforts de paix, ce qui serait à l'avantage de tous les pays concernés et particulièrement de la Turquie, qui se tourne vers l'Europe et se doit dès lors d'en respecter les principes fondamentaux.

Monsieur le Premier Ministre, bien que les dimensions géographiques et démographiques du Grand-Duché de Luxembourg soient limitées, il a prouvé qu'il est en mesure de jouer un rôle constructif et d'être un membre actif et dynamique de la communauté internationale.

Il a prouvé qu'il est un partenaire prépondérant du succès de la famille européenne.

Le Luxembourg possède en réalité les qualités dont nous aimerions que notre pays dispose, sa situation étant comparable à bien des égards.

Le Luxembourg est un modèle sur lequel nous aimerions calquer notre évolution internationale.

Car l'avenir de Chypre est tout entier tourné vers l'Europe.

En 1972, nous avons signé un Accord d'Association avec la Communauté Economique Européenne.

En 1987, avec la signature du protocole correspondant, ici à Luxembourg, nous avons entamé la seconde étape de l'Union Douanière entre Chypre et la Communauté.

Notre but est de nous rapprocher plus encore de l'Europe, avec laquelle nous partageons tant de choses, que ce soit d'un point de vue historique, culturel ou de civilisation.

Notre but est de pouvoir nous intégrer à l'Europe et d'y appartenir en tant que membre à part entière.

Monsieur le Premier Ministre, je suis certain que ma visite à Luxembourg, notre premier contact personnel et les entretiens, qui nous ont permis de mieux nous connaître et de nous estimer mutuellement-, je suis certain que tout cela contribuera à améliorer encore les rapports qu'entretiennent nos pays.

Nous aurions grand honneur, le peuple cyprite et moi, que vous nous accordiez la joie de venir à Chypre afin que nous puissions vous rendre l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé.

Permettez-moi enfin, en levant mon verre à votre santé et à l'avenir prospère du peuple luxembourgeois, de saluer au travers de votre personne Leurs Altesses le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, dont le sens du devoir n'est pas étranger à votre succès.

## Visite à Luxembourg de Monsieur Franz Vranitzky, Chancelier fédéral de la République d'Autriche

Répondant à l'invitation de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Franz Vranitzky, Chancelier fédéral de la République d'Autriche, a effectué une visite officielle à Luxembourg les 13 et 14 octobre 1988. Le Chancelier fédéral et Madame Vranitzky furent accueillis le 13 octobre en début d'après-midi à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement. Dans l'après-midi, le Chancelier fédéral a eu des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Le programme prévoyait ensuite un dépôt de fleurs devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, une visite de la Corniche et une conférence de presse à la Maison Cassal.

Les personnalités autrichiennes suivantes accompagnaient le Chancelier fédéral; Botschafter Mag. Dr. Erich M. Schmit, Leiter der politischen Sektion des Bundesministeriums für Auswärtige Angelegenheiten; Ober- rat Dkfm. Ulrich Stacher, Leiter der Sektion Koordinationsangelegenheiten des Bundeskanzleramtes; Ministerialrat Mag. Hans Nigisch, Leiter der Protokoll- abteilung des Bundeskanzleramtes, Gesandter Dr. Eva

Nowotny, Aussenpolitischer Berater des Bundeskanzlers; Mag. Gerhard Praschak, Wirtschaftspolitischer Berater des Bundeskanzlers.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Monsieur le Chancelier fédéral et Madame Vranitzky par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, au Cercle Municipal. Au cours de la deuxième journée de sa visite officielle à Luxembourg, le Chancelier fédéral fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal et il a eu une entrevue avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés ainsi qu'avec des membres du Bureau de la Chambre et de la Commission des Affaires Etrangères. Le Chancelier fédéral a eu ensuite des entretiens avec Monsieur Marcel Mart, Président de la Cour des Comptes des Communautés européennes. Le programme prévoyait encore une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf et, après un déjeuner offert par le Gouvernement, une visite de la Basilique, de la crypte de St. Willibrord et du musée de l'abbaye à Echternach suivie d'une réception offerte par la municipalité de la ville d'Echternach au Dënzelt.

# Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Manfred Wörner, Secrétaire général de l'OTAN

Le 25 novembre 1988, Monsieur Manfred Wörner, Secrétaire général de l'OTAN, a effectué une visite officielle à Luxembourg. Lors de son séjour à Luxembourg, Monsieur Wörner a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Il a déposé des fleurs au Monument du Souvenir et il eu des entretiens avec Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique. Lors d'un déjeuner offert en l'honneur du Secrétaire général de l'OTAN, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours suivant:

## Discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Luxembourg se réjouit de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de votre première visite en qualité de Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je suis heureux de vous souhaiter une très cordiale bienvenue à vous-même ainsi qu'à votre épouse.

Monsieur le Secrétaire Général,

Depuis votre entrée en fonction en juillet dernier, les circonstances vous ont permis de faire état de vos grandes qualités humaines et de vos capacités professionnelles. Votre carrière, votre expérience de la vie politique, votre profonde connaissance des questions de sécurité vous ont permis d'assumer les lourdes responsabilités de votre charge, dans laquelle vous succédez à une lignée de prestigieuses personnalités - dont votre immédiat prédécesseur, je parle de l'éminent homme d'Etat et Secrétaire Général que fut Lord Carrington.

L'ordre du jour de vos conversations à Luxembourg énonce tous les problèmes majeurs qui se posent à l'Alliance comme par exemple l'élaboration d'un concept global de maîtrise des armements, le mandat pour les négociations sur la stabilité conventionnelle, et enfin la répartition des rôles, risques et responsabilités entre alliés.

Ce sont là autant de questions que notre organisation devra affronter, à un moment où les relations Est-Ouest se placent sous le signe d'une réévaluation fondamentale. A ce sujet, permettez-moi de faire les observations suivantes:

Une partie plus ou moins importante de nos opinions publiques semble estimer que l'amorce d'une démocratisation en Union Soviétique suffit pour écarter définitivement tout risque d'agression et toute menace.

Notre politique ne doit pas s'inspirer uniquement de développements politiques de caractère conjoncturel mais être conçue pour le long terme. En plus, nous ne devons jamais oublier que notre Alliance est avant tout une communauté de valeurs.

Toutefois, le changement ébauché en URSS nous permet d'espérer - ce dont nous devons nous féliciter - que nous pourrions asseoir notre sécurité sur des bases plus stables, et à des niveaux d'armements plus bas qu'à l'heure actuelle. Il faut donc nous atteler à présent à cette tâche consistant à négocier des réductions, à asseoir de nouveaux équilibres et gagner par là une sécurité accrue.

Ma deuxième remarque porte sur une autre réflexion souvent répandue consistant à affirmer que l'initiative en matière de désarmement revient au seul M. Gorbatchev, l'OTAN restant à la traîne. L'immobilisme aurait en quelque sorte changé de camp. Pour ma part, je considère une telle critique comme absolument injuste. Car comment pourrait-on prétendre que l'initiative appartient au nouveau Président soviétique Gorbatchev alors qu'en réalité il ne fait que reprendre à son compte des concepts s'inspirant de ceux de l'OTAN? Ramenons donc les jugements à une plus juste mesure et reconnaissons le rôle effectif de l'OTAN, sans pour autant mettre en doute les bonnes intentions de M. Gorbatchev, dont les initiatives tant sur le plan intérieur que vers l'extérieur méritent toute notre attention.

Ma troisième remarque concerne le pilier européen. Qui dit pilier pense appui. L'apport de l'UEO à notre sécurité collective doit s'entendre comme une contribution enrichissante, renforçant la défense de l'Europe, et donc la défense atlantique dans son ensemble. En vous inspirant de votre expérience d'ancien ministre de la Défense, vous êtes particulièrement qualifié pour apprécier et la portée, et l'importance de la relance actuellement en cours de l'Organisation du Traité de Bruxelles modifié.

Certes, le cadre de ce toast ne se prête pas à des réflexions techniques sur tous les dossiers qui encomrent nos bureaux. Mais je m'en voudrais de ne pas citer un de vos derniers discours, tenu au Portugal il y a à peine quatre jours. Je cite: "la dimension humaine aura toujours une place prépondérante dans notre politique à l'égard de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique... Si nous devons vivre en meilleure harmonie les uns avec les autres au-delà de la ligne de partage Est - Ouest ... une transparence accrue, une liberté et une participation plus grandes de l'individu, des échanges plus nombreux de personnes, d'idées et d'informations entre l'Est et l'Ouest sont d'une importance fondamentale". C'est là un avis que mes compatriotes partagent sans réserve.

Ma conclusion sera optimiste. Je vous l'emprunterai en vous citant à nouveau. "Je vois dans l'avenir plus de

possibilités que de risques”, avez-vous dit récemment à Washington.

A nous, Monsieur le Secrétaire Général, d'exploiter ces possibilités, en donnant à la doctrine Harmel une application dynamique mais non exempte de vigilance. A la tête de l'Alliance vous jouerez, j'en suis sûr, un rôle particulièrement important dans ce sens.

Mesdames, Messieurs,

Puis-je vous prier de lever votre verre et de boire avec moi

- à la paix et à la liberté dont l'Alliance Atlantique reste le meilleur garant,

- à votre santé, Monsieur le Secrétaire Général et à celle de votre épouse, ainsi qu'au succès de votre mission à la tête de l'OTAN.

## Luxembourg: a crossroad in the middle of the internal market

Une mission économique luxembourgeoise conduite par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, Président du "Board of economic Development", et par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à l'Economie et aux Classes Moyennes, s'est rendue au Royaume-Uni du 7 au 10 novembre 1988. La délégation a été l'hôte des Chambres de Commerce de Manchester, Birmingham et Londres. A l'occasion d'une conférence organisée à Manchester sur le thème: Luxembourg: a crossroad in the middle of the internal market", des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, ainsi que par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Monsieur Henri Ahlborn, Directeur de la Chambre de Commerce luxembourgeoise et Monsieur Scott Cormack, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Manchester. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Let me first of all thank the distinguished representatives of the Manchester Chamber of Commerce and Industry for their kind hospitality.

Given our common membership in the European Community, the United Kingdom and Luxembourg are by no means alien to each other. In fact Britain has been over centuries our closest ally and protector. The last battle where soldiers from Britain and from Luxembourg did not fight on the same side, goes back to 1346 where our King was defeated by the British archers. His name was John the Blind, so he had obviously some excuses to be on the wrong side.

But since these ancient times, our relations have been the very best. Especially during World War II when Britain gave shelter to thousands of Luxembourgers, who had to flee from the Nazi invasion, including our Royal Family. Many Luxembourgers fought together with British and Allied soldiers for the liberation of Europe and of my country.

Today we are proud to be able to give some hospitality to a large number of British citizens, working either for the EEC or British companies established in my country.

The importance of the United Kingdom for the Luxembourg economy is a significant one. In fact the UK is one of our major trading partners.

No country is as dependent upon foreign markets as Luxembourg: Hence, holding on to the principles of free trade is just vital for us. Therefore we are firmly committed to international cooperation and economic integration.

This is particularly true within the EEC. The Common Market, and the free flow of goods inside it, is one of the fundamental aspects of our political and economical life.

The creation of a single market by 1992 will reinforce the cooperation and the economic integration of our two countries. The stake is to make Europe a real Common Market, free of all shackles, with a large and open market of some 320 millions consumers.

Some may experience fear to open borders to international competition. But if in the short term, this may create some difficulties, in the long run it will bring development and prosperity to all our countries.

Luxembourg already illustrates this phenomenon. My country exports about 90% of its production and imports about the same share of what it consumes. On its territory, Luxembourg anticipates somehow what Europe will be like in 1992.

In fact, my country can be viewed as the pioneer of tomorrow's single market. The 1992 conditions have, indeed, been more or less realised in my country for many years.

The Benelux countries have been for years ahead of what the Commission in Brussels is proposing to the Community in the field of traffic and transit of goods. Crossing a border within the Benelux is far more rapid than elsewhere in Europe and customs red tape has been reduced to a minimum.

In the services sector, Luxembourg has always advocated that very freedom the Brussels Commission is now preaching. Here again Luxembourg anticipates 1992, as total freedom of capital movement has been an untouchable principle with us for decades.

Luxembourg also offers a number of advantages I would like to underline here.

Political stability, economic growth and social harmony help to create a favorable business climate. There have been no major labor conflicts in the past 40 years. This is a considerable asset which reassures businessmen, foreign investors and bankers alike.

The Luxembourg economy has known considerable growth rates since the early eighties and this in spite of the steel crisis.

In response to structural difficulties in this sector, a reorganisation plan was elaborated.

This deep and painful restructuring has been done in complete agreement between employers, unions and Government, which made it possible to defuse political conflicts and social unrest.

Luxembourg Governments have no tendency to get too closely involved in business matters. We don't mix up the State's role with the responsibilities of businessmen. The Government contents itself with creating a favourable investment climate.

Being aware of the dangers of an economy focused on a single branch of industry, Luxembourg has tried since the 70ies to break its dependency on steel by favouring the establishment of new industrial investment.

The policy of industrial and economic diversification undertaken by the Government is one of the political options which finds national consensus.

Companies as prestigious as Good-Year, Dupont de Nemours, General Motors, Electrolux, General Electric - Fanuc or Computerland have invested in Luxembourg.

All these companies came to Luxembourg because of our central location on the continent. They are deservingly from Luxembourg the markets of Benelux, the Federal Republic of Germany and France.

The forthcoming internal market will bring even more competition and will force each company to be present in these large markets and to be able to serve their customers.

For a UK company it would be of great interest to have a general agent based in Luxembourg or, even better,

a distribution center or a production line enabling this company to serve more directly the continental markets.

Luxembourg is in the middle of everything. Our national airport is not congested, but still it offers direct air links with all the economic capitals of Europe. London, Paris, Frankfurt, Geneva, Zurich, Brussels and Amsterdam are within one hour's flight from Luxembourg.

An excellent railroad and highway network links Luxembourg to our neighbour states. It takes a 2 hours car-drive from Luxembourg to Brussels, Bonn, 3 hours to Paris and Amsterdam.

In this respect, Luxembourg fulfills all the conditions necessary for the set-up of an efficient distribution center.

Warehouse operations can be handled in any part of the territory under the conditions of a free trade zone, minimal formalities are required with respect to customs.

Modern communications and telecommunications are another Luxembourg speciality.

The ASTRA - satellite is an example of Luxembourg's pioneering role in the field of telecommunications. This medium-powered satellite is owned by a privately held company which has received a concession from the State.

The satellite will broadcast 16 television programmes and will cover nearly all of Europe from Scandinavia to Italy. We do hope that British investors will continue to view this new project with interest.

At any rate, Luxembourg will thus strengthen her position in the European communications industry, a position which was successfully started over 50 years ago by "Radio-Télévision-Luxembourg" known in Britain as "The station of the stars", today RTL remains the largest privately-owned broadcasting company in Europe and it beams out Radio and TV programmes all over the continent.

At present, we work on the creation of a new legal framework designed to further enhance the role of Luxembourg as an audiovisual centre by giving supports to new ventures in that field.

This and further diversification in the field of services will strengthen our national economy.

But with the growing success of our financial sector - more than 130 international banks operate from Luxembourg-City, several hundred investment funds and more than 7.000 holding companies have been created in Luxembourg - we fear a new monolithic structure of our economy.

Therefore the Government tries to encourage new industrial investments in order to further diversify our economy. To encourage such investments we put a host of aids at the disposal of businessmen. Let me just give you the outlines as you can find the details in the brochures or through your questions.

There are three main categories of aids to speak of:

First of all, we offer industrial sites ready for construction and equipped with the necessary infrastructure at favourable conditions. Several industrial buildings of recent construction can be occupied immediately.

Investments in infrastructure, buildings and equipments benefit from a financial assistance that can go to up to 25% of their value. This assistance is usually given under the form of a capital subsidy. Direct aid can benefit from a 50% augmentation in the European Development Pole, an attractive industrial zone which has recently been created by Luxembourg, Belgium and France.

Apart from our efficient banking sector which finances investments and roll-over funds, the "National Credit and Investment Company" contributes to the financing of industrial investments and exports by:

- equipment credits over a 10 year period at a fixed rate of 4,5% per annum;
- middle and long term loans at favourable interest rates;
- export credits.

In matter of tax rebates I want to stress that the tax on companies' earnings in Luxembourg is amongst the lowest on the Continent. It will have been brought down to 35% in 1989.

However, tax on the income of a new company is considerably reduced by:

- a 25% exemption of profits made during the first eight years of exploitation.
- a fiscal credit of 14% of the value of investment in equipment.

These two measures are coupled.

Combined with a flexible use of depreciation regulations, the fiscal advantages guarantee a high yield on

invested capital. Repatriation of capital and profit of course is free.

The Grand Duchy has concluded many agreements allowing to avoid double taxation, also with the UK.

More generally, we are trying to encourage venture capital by granting tax advantages - again, by means of a new legislation yet under discussion. We consider these evolutions fundamental for further economic performances.

But apart from these direct advantages for all foreign investors, I would like to stress some typically Luxembourgian specificities.

We are a small country and, thus, needs open to the outside world. Apart from our national language all Luxembourgiens speak French and German, most of them English. Thus a company which serves Europe's market from Luxembourg can do this with a polyglot personnel which constitutes a considerable advantage.

Moreover the country's dimensions are reflected in its administration. In Luxembourg the administration still is on a human scale, access to persons of responsibility is direct and not bureaucratic. Try to phone a French, German or British Minister. I'm in the phone book and just like my colleagues from Finance and Economy, I'm personally at the disposal of every foreign investor and every industrialist who has established himself in my country.

I'm convinced that the UK of today and especially its dynamic companies preparing the 1992 single market, will be sensitive to the specificities and advantages that Luxembourg presents. My speech doesn't pretend to be exhaustive but wishes only to kindle your curiosity. By coming to Luxembourg you can form your own opinion. I would only be too happy to receive you there.

## Europa 1992 - neue Dimensionen der Zusammenarbeit in der Saar-Lor-Lux Region

A l'occasion du 125e anniversaire de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Sarre, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le 25 novembre 1988 à Sarrebruck un discours sur le thème: Europa 1992 - neue Dimensionen der Zusammenarbeit in der Saar-Lor-Lux Region. Le même thème a été traité par Monsieur Santer à la tribune du "Arbeitskreis Wirtschaft der Carl Duisberg Gesellschaft Saarland" le 20 octobre 1988 également à Sarrebruck.

Herr Präsident,  
Sehr geehrter Herr Bundeskanzler,  
geehrter Herr Ministerpräsident,

Werte Ehrengäste,  
Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Zuerst möchte ich Ihnen herzlich danken für die Einladung, die Sie dem Ministerpräsidenten des Nachbarlandes zukommen ließen.

In dieser symbolhaften Geste habe ich, einerseits, den Ausdruck der freundschaftlichen nachbarlichen Beziehungen empfunden die seit jeher das Saarland und Luxemburg pflegen, andererseits aber auch den Willen, über den 125. Jahrestag, den Sie heute begehen, diese überregionalen, grenzüberschreitenden Beziehungen

auszuweiten, gerade in einem Augenblick, wo Europa dabei ist, sich für den europäischen Binnenmarkt zu rüsten.

Ja, meine Damen und Herren, in jedem der zwölf Mitgliedstaaten werden schon jetzt verstärkte Maßnahmen getroffen, die der nationalen Wirtschaft helfen sollen, den Schock der Abschaffung aller Schranken für den internen Warenverkehr besser zu verkraften. Auch die Industrie, und die Privatwirtschaft im allgemeinen, bereiten sich ernsthaft auf den Binnenmarkt vor. Außergewöhnlich ist es aber, wenn eine grenzenüberschreitende Region das Bewußtsein hat, daß gemeinsame Interessen es auch erfordern, die Herausforderung von 1992 zusammen und über nationale Grenzen hinaus anzugehen.

Ähnliche Haltungen werden sich nach dem bekannten Stichdatum wohl auch bald anderswo entwickeln. Einstweilen gehören die Initiativen im Sarr-Lor-Lux Raum jedoch noch zu den Ausnahmen in Europa.

Uns beschäftigt heute abend vor allem die Frage, wie diese Großregion, der sowohl das Saarland wie auch Luxemburg angehören, sich im großen Binnenmarkt wirtschaftlich entwickeln wird, und in welchem Maße sie an dem erhofften Aufschwung teilhaben kann. Welche gemeinsamen Erwartungen dürfen wir hegen, und wie sollen wir uns am besten, gegebenenfalls in grenzüberschreitender Zusammenarbeit, auf 1992 vorbereiten?

Bemerkenswert ist, daß diese Region im Herzen Europas liegt, und die deutsch-französische Sprachgrenze scheinbar ohne größere Schwierigkeiten überwindet. Beides kommt nicht ganz von ungefähr. Im Laufe der europäischen Geschichte ist es immer wieder vorgekommen, daß weite Teile dieser Großregion um Mosel und Saar, westlich des Rheins, in verschiedener Zusammensetzung und ohne große Rücksicht auf sprachliche und kulturelle Eigenart, demselben Herrscher unterstellt waren. Immer wieder wurde sie zum Zankapfel zwischen Deutschen und Franzosen, und nicht selten bot sie die Bühne für Streit und Kriege, die ihren Ursprung fast immer außerhalb der Region selbst hatten.

Es ist denn auch wohl nicht unbedingt nur Zufall, daß hier die Wiege eines Mannes stand, der sich für den Frieden und die deutsch-französische Wiederverständigung stark gemacht hat, darüber hinaus aber zum politischen Vater Europas geworden ist. Robert SCHUMAN ist ein Kind der Großregion gewesen. Er wurde in Luxemburg geboren, sein Vater war Lothringer und hatte damals die deutsche Staatsangehörigkeit. Die luxemburgische Mutter stammte aus dem belgischen Grenzgebiet. SCHUMAN absolvierte sein Studium in Deutschland, bevor er französischer Abgeordneter, und später gar Président du Conseil der vierten Republik wurde. Die Person Robert SCHUMAN ist deshalb für uns interessant, weil sie ein Musterbeispiel dafür ist, daß die Großregion nicht nur geographisch gesehen im Herzen Europas liegt, dort wo Frankreich, Deutschland und die Beneluxstaaten aufeinandertreffen. Sie ist auch historisch und kulturell der Kern um den sich die Gemeinschaft aufbaut, und aus dem sie entstand.

Die Saar-Lor-Lux Region hat in der rezenten Vergangenheit eine schwere wirtschaftliche Krise durchstehen müssen. Sowohl an der Saar als in Lothringen und Luxemburg fußte der wirtschaftliche Wohlstand auf der bis in die frühen siebziger Jahre florierenden Stahlindustrie. Seit 1975 aber ist die Quelle uneres relativen Reichtums zum Sorgenkind geworden. Die drei Regionen wurden schwer getroffen. Die Folgen davon sind noch nicht alle behoben. Die Stahlkrise ist maßgeblich für die hohe Arbeitslosigkeit in der Großregion verantwortlich.

Die Krise hat selbst die Beziehungen zwischen Luxemburg und Saar belastet, als es der Arbedgruppe nicht gelang, die Tochter Saarstahl erfolgreich zu sanieren. Die augenblicklich stark verbesserte Konjunktur im Stahlbereich läßt unsere Betriebe wieder optimistischer in die Zukunft schauen. Aber die Schaffung zusätzlicher Arbeitsplätze können wir uns von diesem Wirtschaftszweig in nächster Zukunft nicht erwarten.

Neue Arbeitsplätze können wir durch eine weitergehende Integration unserer Grenzregionen erstellen. Obwohl zahlreiche menschliche und wirtschaftliche Verbindungen zwischen unseren Ländern bestehen, wurde diese Integration der Region dadurch erschwert, daß selbst in der EG die nationalen Grenzen ein reales Hindernis darstellen.

Hüben oder drüben bestimmen andere Regeln, und auch das Überqueren der Grenzen ist immer noch, besonders wenn es sich nicht nur um Personen, sondern um Güter oder Dienstleistungen handelt, mit Formalitäten und Zeitaufwand verbunden.

Aber nicht nur das soll ab 1. Januar 1993 anders sein. Das Prinzip des Binnenmarktes für Güter will, daß fortan in der Europäischen Gemeinschaft nicht mehr die Regeln des Absatzstaates entscheidend sind, sondern diejenigen des Herkunftsstaates.

Für die Betriebe bedeutet das stärkere Konkurrenz, aber auch eigene neue Perspektiven. Die Unterschiede zwischen den nationalen Märkten werden verwischt. Den Regionen kommt damit größere Bedeutung zu, und das besonders in ihrer grenzüberschreitenden Dimension. Die Großregion könnte in Zukunft nicht mehr ein Mosaik aus vier verschiedenen Absatzgebieten darstellen, die jedes einzeln anzugehen sind, sondern vielleicht einen regionalen Markt, den ein Betrieb mit einer einzigen, zweisprachigen Verkaufsstrategie erobern kann. Saarländische Produkte zum Beispiel, die bisher nur für Deutschland bestimmt waren, könnten bald im nahen Lothringen oder Luxemburg ebensogut abgesetzt werden. Hauptsächlich im wirtschaftlichen Bereich wird der Binnenmarkt der Integration der Großregion einen neuen Anstoß verleihen.

Damit der Saar-Lor-Lux Raum vollen Nutzen aus diesen neuen Möglichkeiten, und aus dem damit verbundenen konjunkturellen Aufschwung in Europa ziehen kann, muß der Binnenmarkt möglichst optimal vorbereitet werden. Das gilt vor allem für die Betriebe, die sich bewußt sein müssen, daß 1993 neue Konkurrenten mit wettbewerbsfähigen Produkten, die bisher nicht auf dem nationalen Markt zugelassen waren, auf-

tauchen können. Umgekehrt gilt es auch, von den eigenen neuen Möglichkeiten im Ausland Gebrauch zu machen. In einer Grenzregion sind diese selbst für Klein- und Mittelbetriebe gegeben. Auch kleine Firmen können künftig die gesamte Großregion als potentiell-les Absatzgebiet ansehen.

Aber nicht nur die Privatwirtschaft, auch die Politiker sind gefordert. In Bezug auf die Großregion gilt es zum Beispiel, die grenzüberschreitende Nutzung der bestehenden Infrastrukturen zu fördern und die Schaffung neuer Infrastrukturen zu koordinieren. So kann zum Beispiel der internationale Flughafen in Luxemburg von den anderen Regionen als Bestandteil ihres eigenen Verkehrsystems angesehen werden, und die regionalen Flughäfen können komplementär dazu genutzt werden. Wichtig ist auch die Optimierung der Zugverbindungen, wie die Studie über die Schaffung der Transcitylinie, mit regelmäßigen Zugverbindungen zwischen den wichtigsten Städten, beweist.

Wenn ich von Verkehrswegen spreche, komme ich wohl nicht daran vorbei, ein Wort über die Autobahn Saarbrücken-Luxemburg zu sagen. Die ursprünglich vorgesehene Route dieser Straße auf dem Territorium des Großherzogtums ist wegen umweltpolitischer Bedenken verworfen worden.

Heute kann ich Ihnen die erfreuliche Botschaft übermitteln, daß der Ministerrat Luxemburgs in seiner Sitzung vom kommenden Freitag, - nach gründlicher Ab-

wägung der ökologischen und wirtschaftlichen Argumente sich entscheiden wird, den endgültigen Planungsanschluß für diese Autobahn Saarbrücken-Luxemburg festzulegen. Somit können, sehr geehrter Herr Ministerpräsident, die weiteren Arbeiten termingerecht fortgesetzt werden. Nach den Verbindungen nach Thionville (Diedenhofen) und nach Arlon wird eben auch diejenige nach Trier fertiggestellt werden. Luxemburg leistet also auch seinen Beitrag zu dem Autobahnnetz der Großregion, das zu dem dichtesten in Europa zählt.

Es tut sich also vieles im Bereich Saar-Lor-Lux. In Erwartung von 1992 kommt der Großregion noch stärkere Bedeutung zu. Wird das Herz Europas auch wirtschaftlich der zentrale Punkt des Binnenmarktes werden? Das ist die Frage. Ich glaube wir können mit Zuversicht an die neuen Herausforderungen herangehen.

Schließlich werden besonders Grenzregionen durch die wirtschaftlichen Schranken in ihrer Entwicklung gehemmt. Wenn die Schranken fallen, werden für uns mehr als für alle anderen neue Möglichkeiten einer gemeinsamen dynamischen Entwicklung geschaffen.

Dies möchte ich Ihnen, meine Damen und Herren, liebe Ehrengäste, zu bedenken geben an Ihrem 125. Jahrestag. Dadurch, glaube ich, wird dies nicht ein Erinnerungstag bleiben an Gründererfahrungen, sondern vielmehr beitragen zu einer Aufbruchsstimmung für unsere Großregion Saar-Lor-Lux in das 21. Jahrhundert.